

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Sommaire

Les faits marquants	5
Des vagues successives marquées par l'émergence du variant omicron	7
Une fin d'année marquée par une triple épidémie	8
Chiffres clés et impact de l'épidémie en Corse	9
Tests de dépistage et poursuite de la stratégie de vaccination	10
Financement FIR 2022 vaccination & Covid-19	11
Informier et communiquer dans un contexte de crise sanitaire	11
Qualité et sécurité sanitaire	12
Les dépenses de santé en Corse	13
Séjour de la santé : la stratégie régionale d'investissement en Santé	14
Été 2022 : plan estival	15
<ul style="list-style-type: none"> - Des mesures pour répondre aux soins urgents et non programmés - Les points d'accueils de soins non programmés et services d'urgence - Zoom sur l'expérimentation de la réorientation des patients à partir des urgences du CH de Bastia dans le cadre de l'article 51 	
Fédérer les acteurs et structurer les parcours de santé	17
<ul style="list-style-type: none"> - La coordination des soins - Zoom sur le DAC Corsica - Zoom sur les contrats locaux de santé 	
Agir au plus près des territoires et renforcer l'accès aux soins de proximité	20
<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil national de la refondation en santé - Labélisation de deux hôpitaux de proximité - Les autorisations sanitaires - Zoom sur la formation des professionnels de la petite enfance au risque du bruit - Zoom sur les soins de support après cancer - Zoom sur le déploiement de la stratégie des 1000 jours en Corse 	
Une société plus inclusive	24
<ul style="list-style-type: none"> - Les plages inclusives - L'inclusion scolaire - Développer les accompagnements dans le domaine médico-social - Zoom sur L'ouverture du CAMSP-CMPP de Balagne - Le tiers lieu «CHJOSU di a Vignarella » - Zoom sur le pôle ressources handicap 	

Sommaire

Promouvoir la santé	27
- Promouvoir la santé mentale	
- Zoom sur le projet territorial de santé mentale	
- Réduire le tabagisme : novembre « moi(s) sans tabac »	
- L'endométriose : une consultation dédiée au CH de Bastia	
- Promouvoir la santé sexuelle	
- Promouvoir le sport et la santé	
- Zoom sur améliorer la couverture vaccinale HPV	
- Zoom sur la première Agora de la santé en Corse	
Démocratie en santé	33
- Installation des nouveaux conseils territoriaux de santé (CTS)	
- Chiffres clés en démocratie en santé	
- Zoom sur vivre et accompagner la fin de vie	
- Zoom sur le traitement des réclamations	
Protéger la population et contribuer à la santé environnementale	35
- Assurer la veille et la sécurité sanitaire	
- Zoom sur Monkeypox	
- Zoom sur la lutte contre les maladies à vecteurs : un cas de dengue autochtone	
- L'habitat et la santé	
- La qualité des eaux	
Innovation en santé	38
- Le GRADeS mobilisé pour bâtir une « île de santé numérique »	
- Mon espace santé, vous avez la main sur votre santé!	
- Cyberattaque à l'hôpital de Castelluccio : tous mobilisés au service des patients	
- Expérimenter et innover pour mieux soigner : zoom sur Icope et Eva Corse	
Culture et santé	41
L'ARS de Corse : ses moyens humains et financiers	42
Glossaire	43

Les faits marquants

Janvier

Covid-19 : un premier centre de vaccination 24h/24 ouvre près d' Ajaccio.

Objectif: permettre à toutes les tranches de population de pouvoir être vaccinées à tout moment de la journée et de la nuit.



Février

"Mon espace santé"

le dossier médical numérique se déploie en Corse. **Objectif :** permettre aux utilisateurs d' accéder à plusieurs fonctionnalités et de faciliter leurs démarches de santé.



Mars

Ouverture de la Maison des Adolescents à Calvi

Objectif: accueillir, écouter, informer et orienter les jeunes, guider et soutenir l'entourage et les familles.



Avril

Un nouvel accélérateur en radiothérapie

Le service de Radiothérapie de Haute Corse s'associe avec le Centre de Haute énergie de Nice et se dote de la machine **Versa HD**, plus performante, permettant de réduire la durée des traitements .

Mai

Le réseau "Remina"

Objectif: l'accès anonyme et gratuit à la contraception et à l'IVG pour toutes les femmes de l'île, sans condition d'âge ni de ressources.



Juin

Le plan estival 2022

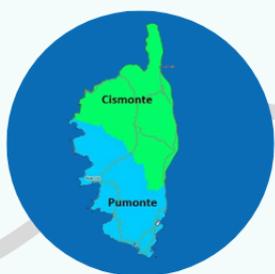
L'ARS de Corse et les professionnels de santé insulaires se mobilisent autour de 3 axes majeurs : la prévention liée aux épisodes caniculaires, l'épidémie du Covid et une organisation du système de santé adaptée à l'afflux touristique dans l'île.



Les faits marquants

Juillet

Installation des nouveaux conseils territoriaux de santé (CTS) du Pumonté et du Cismonté: un rôle essentiel dans la territorialisation du Projet Régional de Santé (PRS).

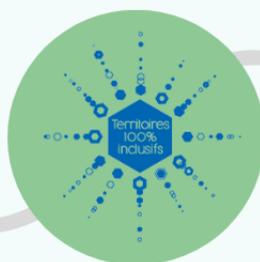


Aout

Des plages désormais inclusives

Objectif : adapter un grand nombre de plages et faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Plus de 30 plages en Corse sont équipées de tapis d'accès et de tiralo.



Septembre

Veille sanitaire

Apparition du Monkeypox, un premier cas d'infection à méningocoque en Corse et un premier cas de Dengue autochtone.



Octobre

La première édition de l'Agora de la Santé: violences et santé en Corse : repérer, protéger, accompagner



Novembre

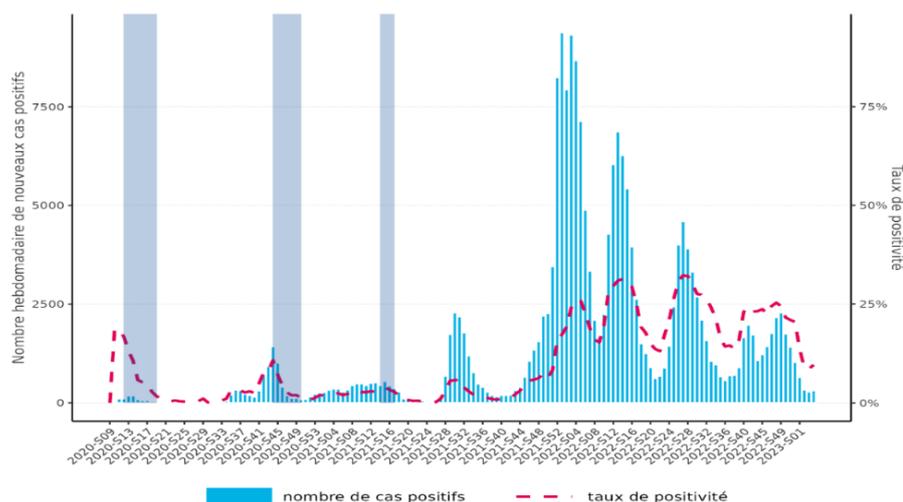
Labellisation des deux premiers hôpitaux de proximité, à Corte et à Sartène : une offre de soins au plus près des patients et des parcours plus fluides pour les usagers.



Décembre

Conseil national de la Refondation (CNR) : tour des 9 micro-territoires de Corse pour échanger et travailler avec les usagers, les partenaires sociaux, les professionnels et les élus.
Objectif : être à l'écoute des attentes et des initiatives au plus près du territoire.

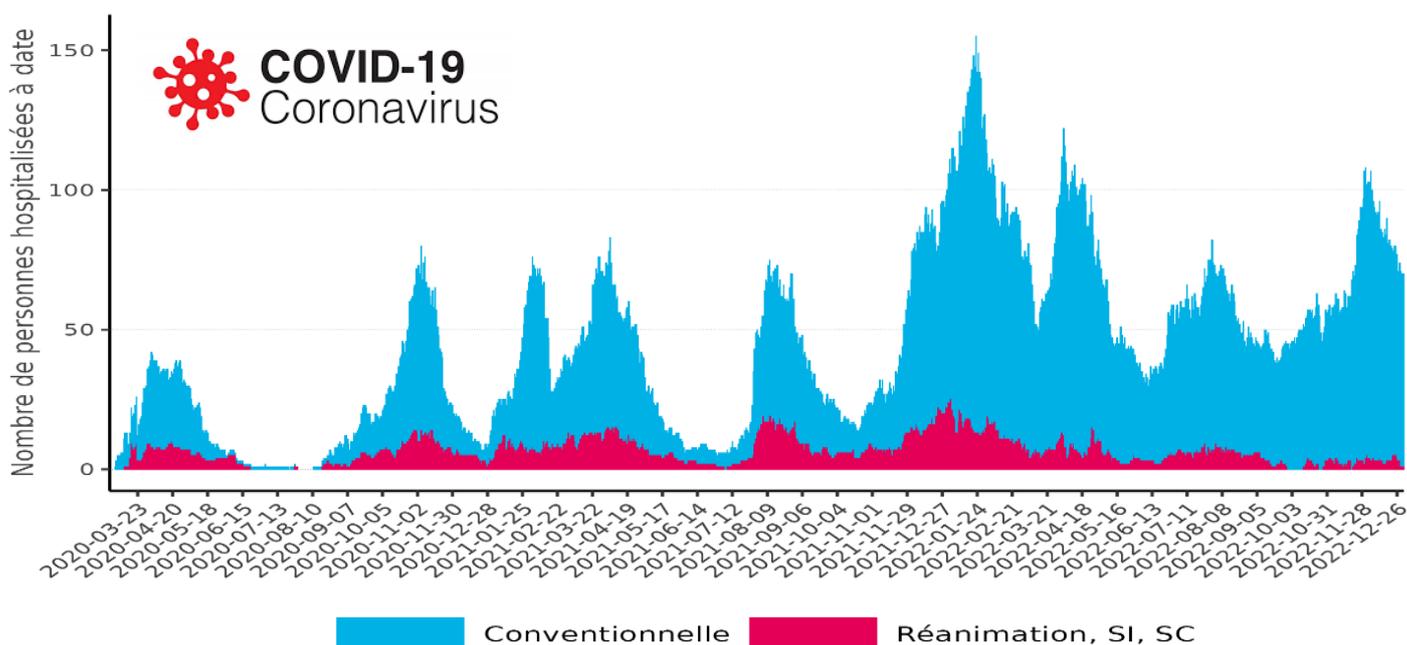
Des vagues successives marquées par l'émergence du variant omicron



Après les quatre premières vagues épidémiques observées entre 2020 et 2021, l'année 2022 a débuté au cœur d'une **5^e vague liée au variant Omicron**, apparue un peu plus tôt en novembre 2021. Ce variant a rapidement montré de nouvelles capacités de mutation et de propagation, générant ainsi plusieurs vagues successives au cours de l'année, caractérisées par un nombre de cas recensés bien plus important qu'observé lors des années précédentes.

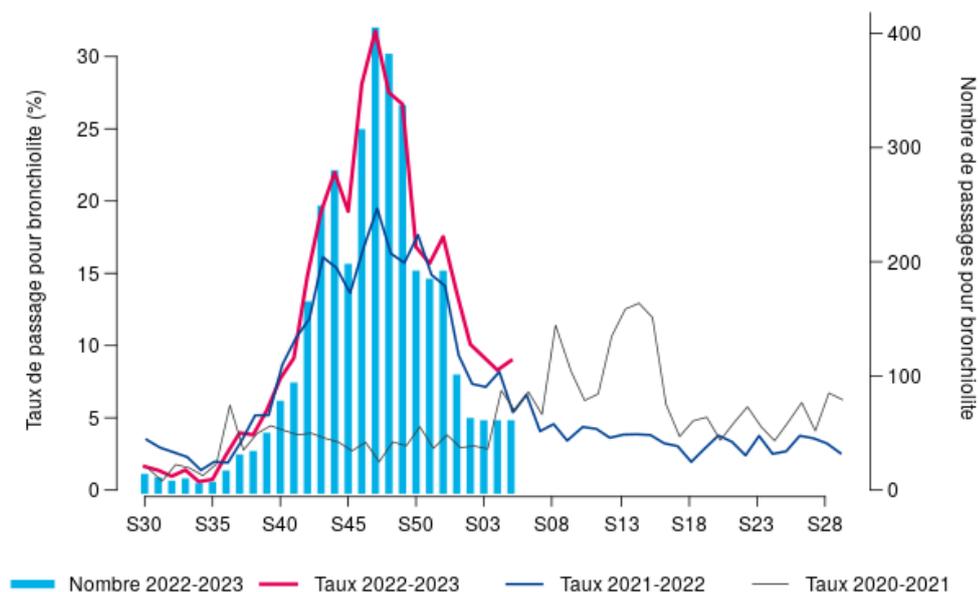
A la suite de la 5^e vague, qui a eu lieu entre novembre 2021 et février 2022, ont ainsi été observées trois autres vagues, au cours desquelles des taux de positivité jamais atteints auparavant ont été observés. Toutefois, la forte transmissibilité d'Omicron et de ses sous variants était contrastée par une plus faible proportion de personnes infectées nécessitant une hospitalisation en réanimation.

Les dernières semaines de l'année 2022 ont été marquées par une forte diminution des indicateurs virologiques (taux d'incidence et de positivité), voire leur stabilisation à un niveau bas. Cette diminution était aussi observée pour la file active en hospitalisation conventionnelle et en réanimation, mais la file active en hospitalisation est demeurée encore élevée.

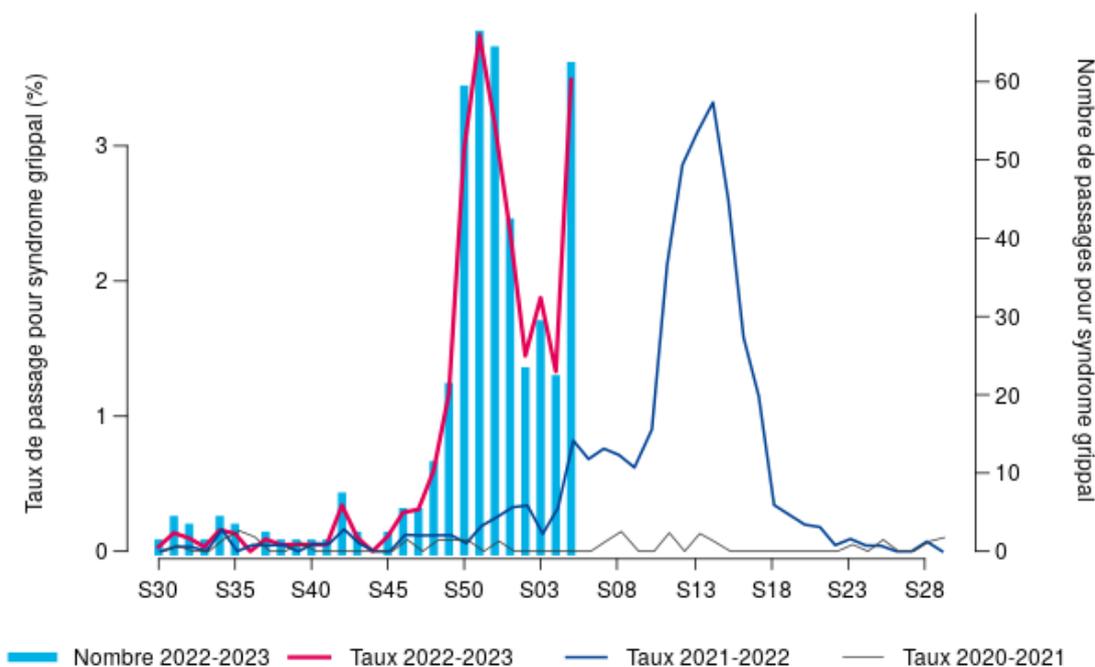


Une fin d'année marquée par une triple épidémie : bronchiolite, grippe et Covid-19

Comme au sein des autres régions de France métropolitaine, l'épidémie de bronchiolite survenue au cours de l'hiver 2022 était assez particulière. On a observé en 2022, un nombre de cas graves plus important que celui observé l'année précédente, ajoutant ainsi une pression supplémentaire aux services d'urgence pédiatriques.



L'épidémie de grippe, quant à elle, a débuté très précocement par rapport aux années précédentes. On a observé une augmentation du nombre de passages dès la 2e semaine de novembre (S45), augmentant progressivement, et l'épidémie est toujours en cours début février 2023.



La Corse a été relativement épargnée par l'épidémie de Monkeypox qui avait été déclarée début mai 2022 et qui avait fortement impacté d'autres régions métropolitaines. Seuls 6 cas ont été identifiés en Corse (dont un non résident).



Chiffres clés et impact de l'épidémie en corse



14 097
consultations
SOS Médecins



104
clusters en ESMS



29 décès
en EHPAD



3023
personnes
prises en charge
aux urgences



2 266
hospitalisations
liées au Covid



257
personnes
en réanimation,
soins intensifs
ou continus



216 décès
(hors EHPAD et domicile)



1
Plan Blanc Régional
déclenché le 02 décembre 2021,
levé le 17 mars 2022 mettant en
oeuvre le Plan ORSAN REB



21
Réunions
du Comité d'Adaptation
du Système de Santé



2
EVASAN
Patients évacués
vers la Bretagne



162
Professionnels
de la réserve sanitaire
mobilisés

Tests de dépistage et poursuite de la stratégie de vaccination

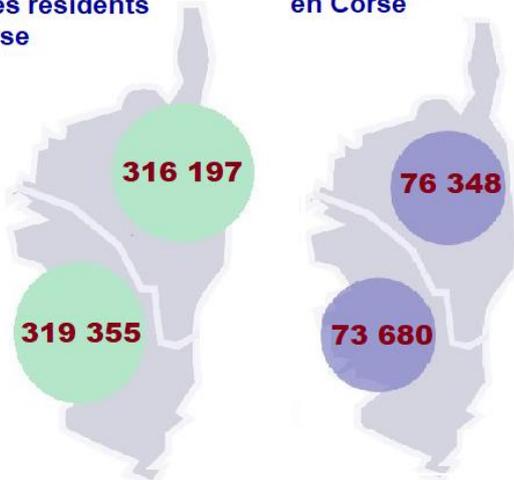


635 552

tests réalisés
chez les résidents
en Corse

150 028

résidents positifs
en Corse



En 2022, les professionnels de santé, les élus, les équipes préfectorales et de l'ARS, ont été pleinement engagés dans la poursuite de la stratégie de vaccination, avec pour objectif de vacciner le plus grand nombre et freiner l'épidémie de Covid-19.

Tous mobilisés pour la 2^e dose de rappel, conseillée dès 60 ans

L'ensemble des centres de vaccination insulaires adaptent leur organisation pour permettre de répondre aux besoins. Les professionnels de santé répondent toujours présent et se mobilisent même en week-end.



70%

des officines proposent la vaccination



90%

des injections ont été réalisées en ville



Vaccination

A fin décembre 2022,

68%

de la population a reçu un schéma initial complet

51%

de la population a reçu une dose de rappel

19,5%

des 60-79 ans sont à jour de leur vaccination

13%

des plus de 80 ans sont à jour de leur vaccination



85%

des résidents vaccinés

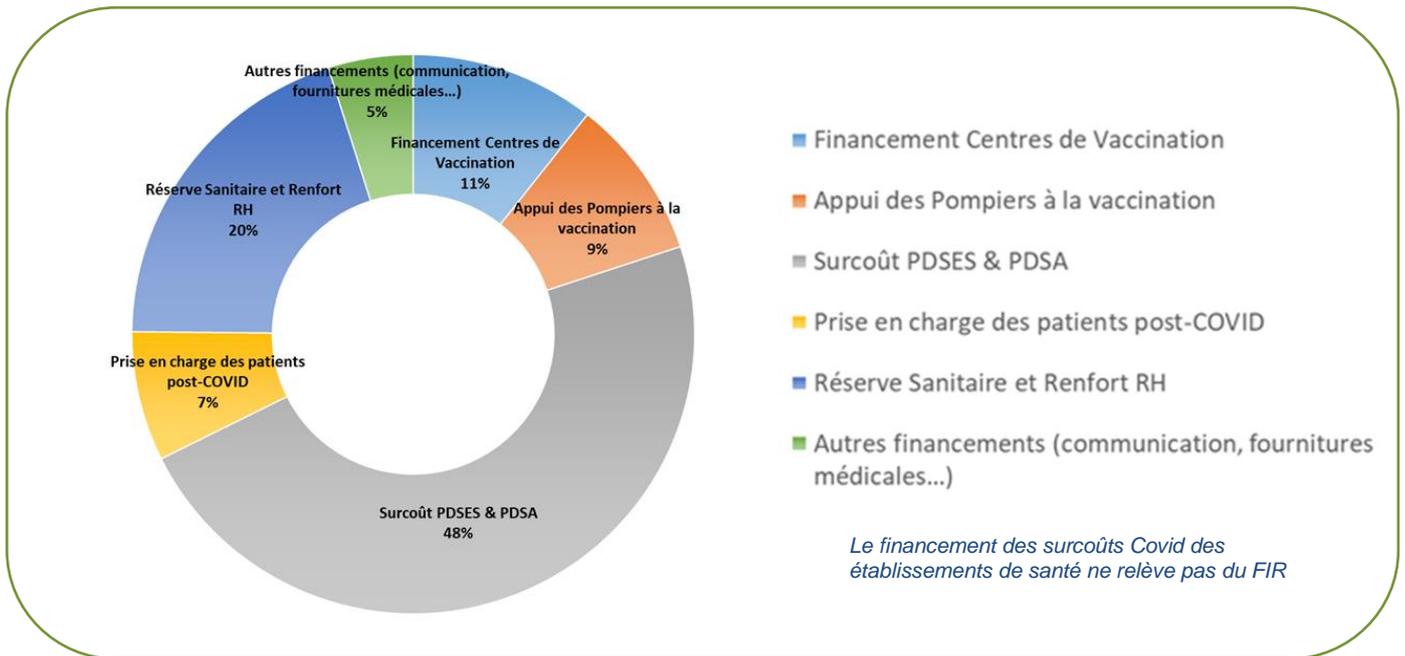
Couverture vaccinale (%) schéma complet

Le premier centre de vaccination ouvert 24h/24

Face à la sixième vague de l'épidémie de Covid et alors que le variant Omicron, particulièrement contagieux se répand de façon exponentielle, la Préfecture de Corse du Sud et l'ARS Corse ont autorisé l'ouverture d'un nouveau centre de vaccination **sur la commune de Sarrola-Carcopino**. Ce nouveau centre est une première en France à proposer la vaccination 24h/24. Grâce à la mobilisation de la commune, de l'association SOS médecins, des professionnels de santé du territoire et des services de l'ARS, ce centre permettra de réaliser au minimum 1000 vaccinations chaque semaine.



Financement FIR 2022 vaccination & Covid-19



Informier et communiquer dans un contexte de crise sanitaire

CONTRE LES VIRUS DE L'HIVER

Il vaut mieux passer l'hiver avec celui-là ...

... que de prendre le risque d'essayer celui-ci.

Un geste bien répété finit toujours par payer Ensemble, gardons les bons réflexes

GESTES BARRIÈRES + **DOUBLE VACCINATION GRIPPE-COVID**

NE LAISSONS PAS LES VIRUS GÂCHER LA FÊTE contre le covid-19 et la grippe, je ME protège, je LES protège.

TOUS CONCERNÉS, NE PRENONS PAS DE RISQUES, PROTÉGEONS-NOUS.

Portons le masque, Aérons régulièrement, Faisons-nous doublement vacciner, Lavons-nous les mains, En cas de symptômes, isolons-nous.

CHIFFRES CLÉS

Points de situation 50	Communiqués de presse 25	Conférences de presse 8
Émissions TV & Radio 8	Publications Réseaux sociaux + de 400	Campagnes de communication + de 10

LE PLUS BEAU CADEAU QUE VOUS PUISSIEZ LEUR FAIRE À NOËL, C'EST DE CONTINUER À VOUS PROTÉGER !

Contre le COVID-19, une nouvelle dose de vaccin est recommandée pour les personnes de + de 60 ans, les personnes fragiles et leur entourage.

Faites-vous vacciner dans votre pharmacie.

un aspettate miccà !

U.R.P.S. Pharmaciens Corse

Qualité et Sécurité sanitaire

La sécurisation de la chaîne du froid en officine

Dans le cadre de son exercice professionnel, le pharmacien est le garant du respect de la bonne conservation des produits soumis à la chaîne du froid (vaccins ou autres), depuis la réception de la livraison du fournisseur jusqu'à la dispensation au patient. Désormais, le pharmacien est un acteur incontournable de la vaccination, il est autorisé à administrer une liste de 15 vaccins. Les pharmaciens inspecteurs de l'ARS Corse ont réalisé un travail de terrain (inspections, collaborations avec l'URPS et l'Ordre) visant à sensibiliser les pharmaciens d'officine aux risques de rupture d'électricité, et à l'importance de s'assurer que la chaîne du froid n'est pas rompue.



Formation des pharmaciens hospitaliers à la stérilisation des dispositifs médicaux

Organisée en collaboration avec une société savante (Société Française des Sciences de la Stérilisation (SF2S)), une formation de 2 journées à Bastia a permis de réunir l'ensemble des praticiens concernés par cette activité pharmaceutique hospitalière sensible et spécialisée.

Elle a permis de partager les expériences et d'actualiser les compétences desdits praticiens.

Cette formation a été réalisée à l'aune du renouvellement des autorisations des pharmacies à usage intérieur, qui seront mises en place, en 2023.

Sécuriser la prise en charge médicamenteuse chez la personne âgée

La sécurisation de la prise en charge médicamenteuse (PCEM) chez les personnes âgées, et notamment les résidents en EHPAD, est un sujet complexe dont l'enjeu est primordial.

En France, les accidents médicamenteux iatrogènes sont responsables d'1 hospitalisation sur 10.

L'ARS Corse, l'ANAP et l'OMEDIT PACA-CORSE déploient un accompagnement de terrain inédit auprès de l'ensemble des EHPAD corses pour sécuriser le circuit et la prise en charge du médicament.

En 2022, une formation sur la sécurisation de la PCEM a été proposée à toutes les équipes soignantes des EHPAD de Corse, y compris les pharmaciens d'officine, dispensant les médicaments.

Cette formation s'est déroulée sur deux jours, à Ajaccio, Bastia et Corte et a rassemblé plus de 90 professionnels. Elle a été reconnue validante pour le Développement Professionnel Continu des professionnels de santé.



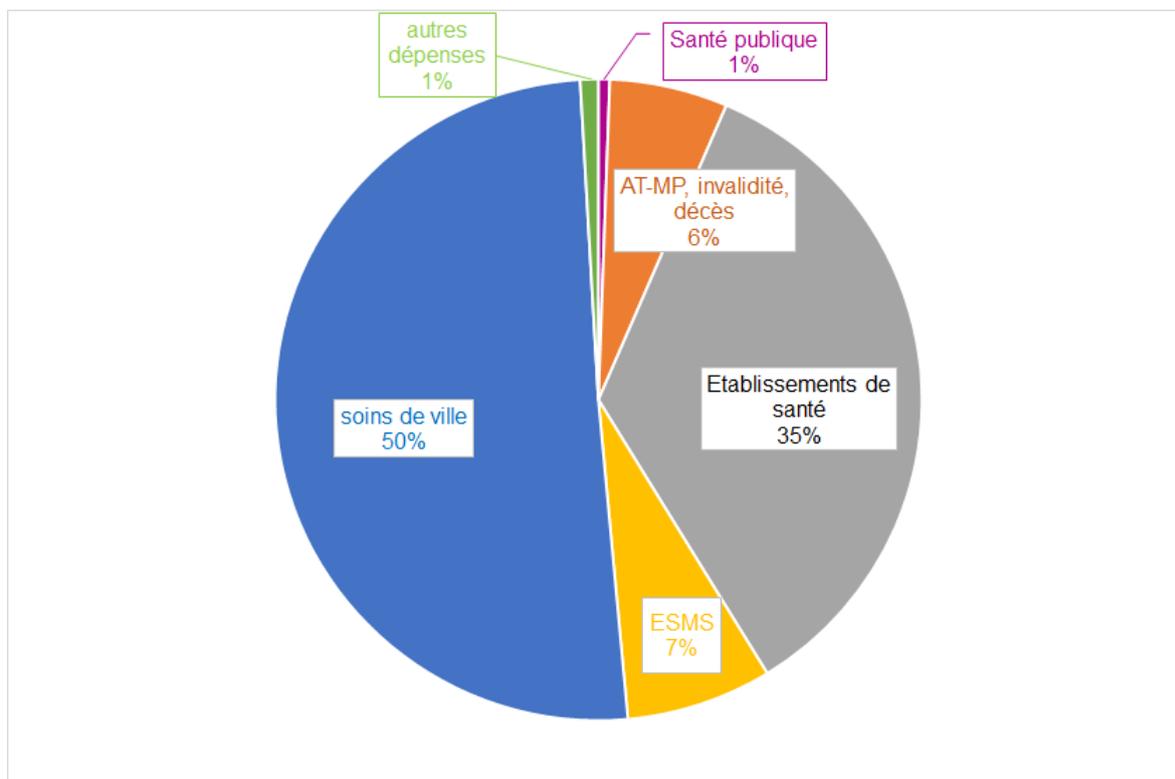
Plan de contrôle des Ehpad

En 2022, Dans le cadre de l'Objectif National d'Inspection Contrôle (ONIC) sur le plan de contrôle des EHPAD, **4** inspections-contrôle ont été réalisées en Corse du Sud, soit **30%** des Ehpad du département.

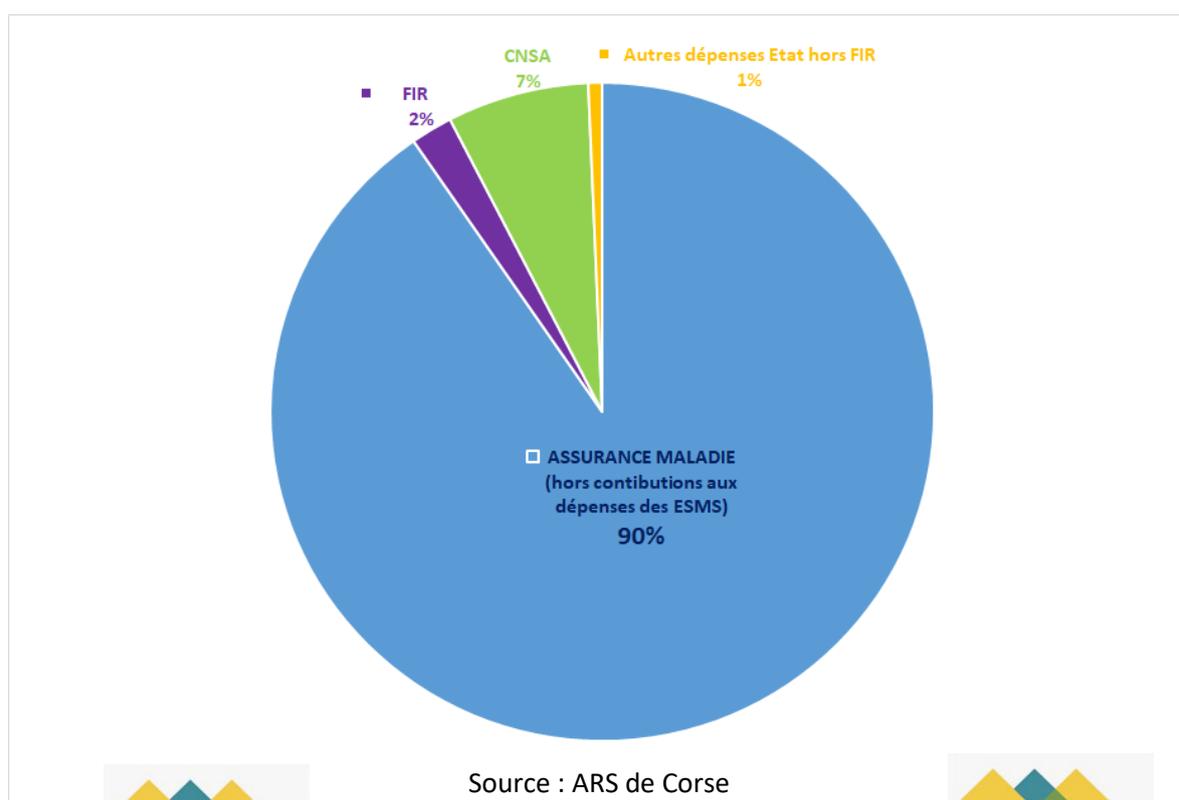
Les dépenses de santé en Corse

1,5 milliards d'euros pour la santé

Répartition des dépenses par destination en 2021



Répartition des dépenses par financeur en 2021



Source : ARS de Corse

SÉGUR DE LA SANTÉ



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

La stratégie régionale d'investissement en santé

Les accords du « Ségur de la santé » prévoient de relancer l'investissement dans le secteur de la Santé. Le comité Régional de l'investissement en santé valide le 22 mars 2022 la stratégie régionale concertée.

Pour la Corse, s'agissant des établissements de santé, c'est une enveloppe de **166 M€** se décomposant ainsi:

- ❖ **82 M€** pour les projets hospitaliers structurants.
- ❖ **68 M€** consacrés à la restauration des capacités financières des établissements hospitaliers publics.
- ❖ **7 M€** pour les investissements du quotidien.
- ❖ **9 M€** visant à réduire les inégalités en santé.

Par ailleurs, une enveloppe complémentaire hors SEGUR de **5M€** a été attribuée à la Corse en 2022 destinée à la réduction des inégalités de santé, qu'elles soient d'origines territoriales ou sociales.

Ces abondements doivent permettre une transformation profonde de l'offre afin de répondre aux nouveaux enjeux d'adaptation des modes de prise en charge, du numérique, des nouvelles technologies et des pratiques professionnelles, dans une logique de gradation des soins et de parcours patient-usager coordonnés sur un territoire de santé.

Le Ségur de la Santé et France Relance portent également une ambition majeure d'investissement dans le champ **médico-social**, avec 1,5 milliard € prévus sur 5 ans pour la modernisation de l'offre d'hébergement des personnes âgées. Lors de la visite ministérielle du 11 octobre 2021, il a été confirmé que la Corse bénéficierait d'une enveloppe de rattrapage de **15 millions € sur 4 ans**.

La Collectivité de Corse a annoncé l'affectation d'une enveloppe d'investissement en direction des EHPAD dans le cadre de son schéma Autonomie.

Le volet numérique du Ségur est intégré dans la stratégie régionale, tant dans le volet sanitaire que médico-social car il participe directement à la transformation de l'offre. La Corse dispose d'une enveloppe régionale pour le programme Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé (SUN-ES) de **1 132 508 €**.

CNIS

Conseil National d'investissement en Santé

Le projet immobilier du CH de Bastia constitue, pour la Corse, un projet d'envergure. C'est un projet prioritaire structurant de la politique régionale d'investissement.

En 2022, le CNIS a été missionné afin que le projet immobilier du Centre Hospitalier de Bastia puisse bénéficier d'une étude technique complémentaire visant à approfondir les opportunités architecturales en lien avec le projet médico-soignant du CH de Bastia.

Une équipe composée de 3 experts pluri-professionnels est venue fin mars 2022 afin de visiter l'établissement et établir un rapport qui sera instruit par le COPIL national.



Été 2022 : le plan estival

Des mesures pour répondre aux soins urgents et non programmés

En parallèle de la mise en place des mesures de la mission Flash préconisés par François Braun, l'ARS a mené une concertation régionale et départementale régulière pendant toute la période estivale avec l'ensemble des acteurs de la santé pour adapter le cas échéant les mesures du plan estival.

Chiffres clés



- ❖ **100 %** des services d'urgences ont poursuivi leur activité sans fermeture
- ❖ **Les 9 territoires** ont organisé des soins non programmés
- ❖ Majoration de **15 €** de la consultation pour les soins non programmés régulés
- ❖ **-5 %** de passage aux urgences du 1er juillet au 31 août 2022 par rapport à la même période en 2021.

Consolider les soins non programmés

Durant la période estivale, la mise en place du Service d'accès Urgent (SAS) a été anticipée selon le modèle mis en place durant la crise Covid et étendue à la nuit profonde. Ainsi, les médecins libéraux volontaires ont organisé la réponse 7jours/7, 24h24 via le **numéro d'appel unique 116 117**.

Sensibiliser la population au bon usage des services d'Urgences

Une vaste campagne de communication régionale pour éviter l'engorgement des services d'Urgences a été menée via les réseaux sociaux et affichage dans les cabinets libéraux et pharmacies d'officine.








Besoin de soins ?
C'est simple comme un coup de fil !

Préservez les urgences pour les **VRAIES URGENCES**
Je contacte **en priorité** mon médecin ou

J'appelle le

116.117

Régulation médicale en Corse


Conseil
médical


Orientation
adaptée et
rapide


24h / 24
7j / 7

En cas d'urgence vitale **composez le 15** ou le **114** pour les malentendants.







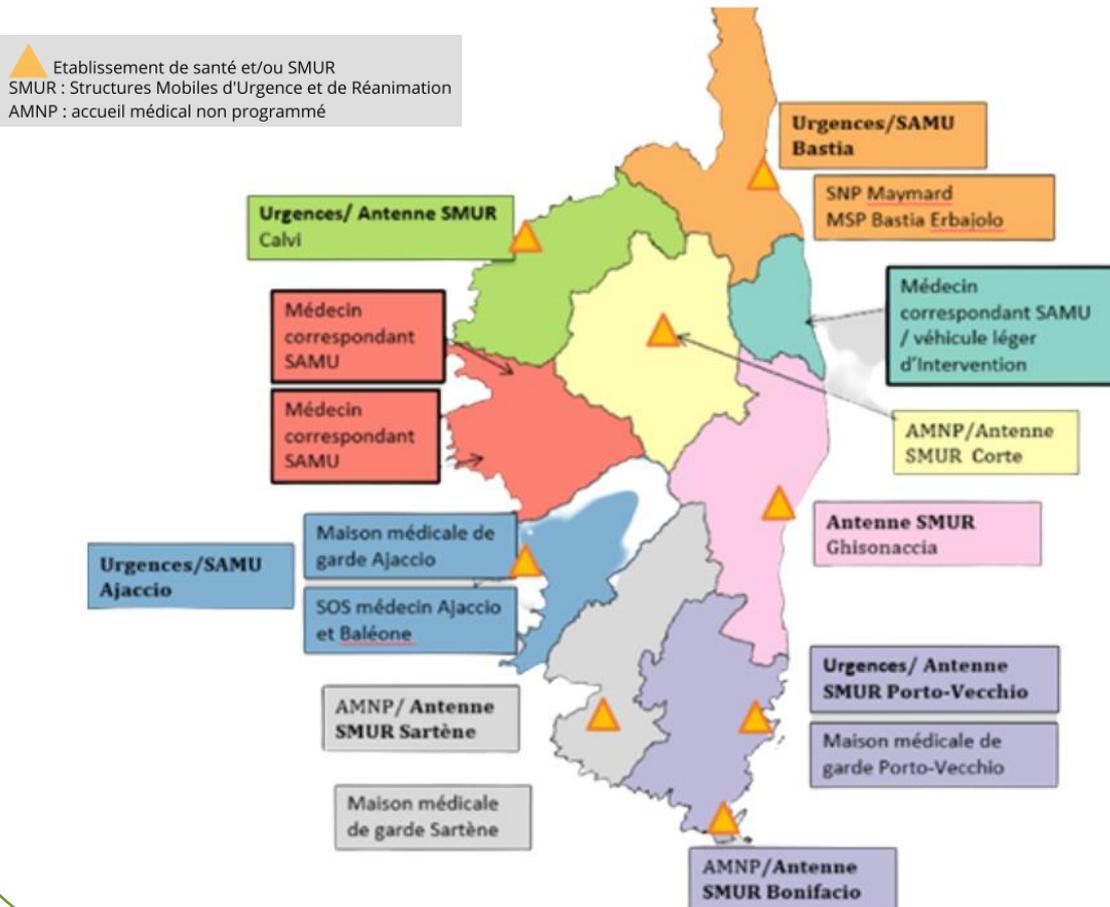


Plus d'infos sur
www.corse.ars.sante.fr

© Copyright: CORSE - 2022 | Multi-partenaire - 2022

Les points d'accueils de soins non programmés et services d'urgence

Localisation des accueils de soins non programmés et services d'urgence (Urgences, SAMU, SMUR, SOS Médecin) en Septembre 2022:



L'expérimentation de la réorientation des patients à partir des urgences du CH de Bastia dans le cadre de l'article 51

Autorisée par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, l'expérimentation du forfait de réorientation des patients aux urgences a débuté en mai 2022 entre le centre hospitalier de Bastia et la MSP d'Erbajolu-Agliani.

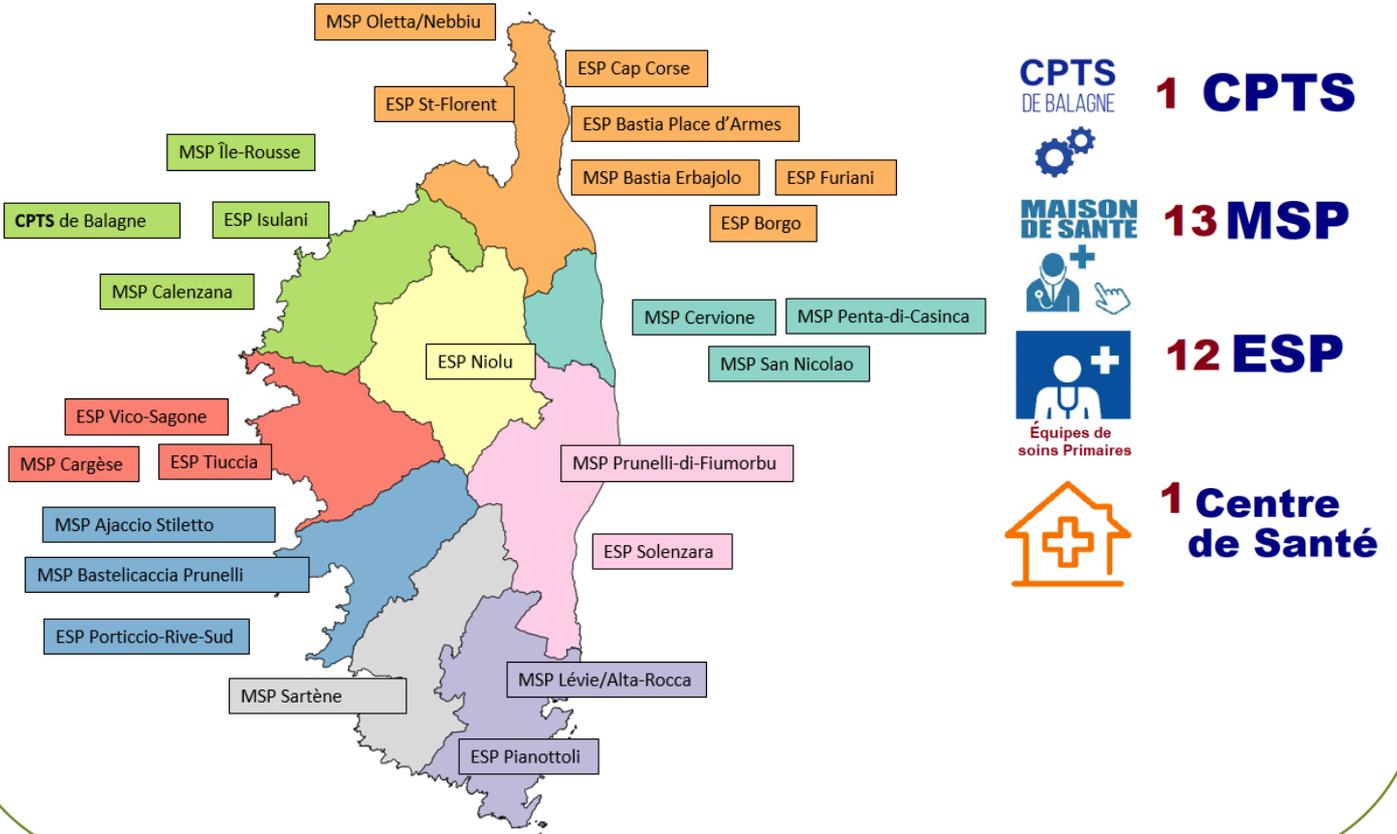
Ce forfait vise à proposer au patient un parcours de soin adapté à sa situation et ainsi le réorienter s'il se présente aux urgences sans relever de soins urgents vers une consultation de ville à une date compatible avec son état de santé.



Fédérer les acteurs et structurer les parcours de santé

La coordination des soins

Localisation des établissements de 1er recours (MSP, ESP, CPTS) au 31 décembre 2022



Contrat local de SANTÉ

signature de **2 CLS**
Alta Rocca - PETR
et 6 CLS en projets

Contrat Territorial de Santé

1 CTS

Actualisation **1 PTS**
en Plaine Orientale

Projets territoriaux de santé

1 dispositif d'appui à la coordination

DAC CORSICA

Hopitaux de Proximité

2 hôpitaux de proximité labélisés

2 en cours de labélisation



Un guichet unique dédié aux professionnels de la santé pour faciliter la coordination des parcours des patients en situation complexe qui s'appuie sur tous les acteurs ressources de l'île.

L'Agence régionale de santé de Corse et la Collectivité de Corse soutiennent depuis plusieurs années différents dispositifs d'appui à la coordination des parcours (MAIA, réseaux de santé, CTA) pour aider les professionnels de la santé dans la prise en charge de situations complexes.

Ces services d'appui se sont unifiés au sein d'un dispositif unique « d'appui à la coordination » afin de gagner en lisibilité, visibilité et en efficacité dans les services rendus aux professionnels de la santé.

Porté par l'association **Via Salute**, le Dac Corsica est opérationnel depuis le 1er septembre 2022.

Une équipe pluridisciplinaire peut désormais **informer, orienter et soutenir les professionnels** prenant en charge des **patients en situation complexe**. Dans une démarche « d'aller vers », ses actions visent à favoriser le maintien à domicile des patients et prévenir les hospitalisations évitables.

A qui s'adresse le DAC ?

Au service de **tous les professionnels de santé** du territoire, qu'il s'agisse :

- des professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés ;
- des personnels des établissements de santé publics, privés et hospitalisation à domicile ;
- des professionnels de l'ensemble du champ social et médico-social.

Comment fonctionne le DAC ?

Le DAC Corsica est organisé régionalement et déploie son équipe pluridisciplinaire sur 2 antennes et 8 secteurs (secteur Bastia-Cap-Nebbiu, Plaine orientale, Centre Corse, BalagneSevi-Sorru, Grand Ajaccio, Sartonais-Valinco-Taravo et Extrême-Sud)

Il répond à 3 missions :

- **Informer, Conseiller et orienter** : apporte une réponse globale aux demandes d'appui pour les professionnels de santé.
- **Coordonner les parcours complexes** : apporte un appui à l'organisation, en améliorant le repérage, en apportant son évaluation et en menant une coordination en subsidiarité avec le médecin traitant dans l'accompagnement et le suivi des situations complexes.
- **Animer le territoire** : par des actions de structuration et fluidification des parcours de santé, l'organisation de formations pour les professionnels ainsi que la mise en place d'un observatoire des ruptures de parcours.



Zoom sur... Les contrats locaux de santé

Les contrats locaux de santé (CLS) sont des outils de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Ils visent un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.



Les 27 et 29 juillet 2022, l'ARS de Corse, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Ornano Sartenais Valinco Taravo et la communauté de communes de l'Alta Rocca (CCAR) ont signé deux contrats locaux de santé et s'engagent pour la santé de la population de leurs territoires.

Le CLS vient renforcer la synergie et la coordination entre les acteurs de terrain qui œuvrent pour la santé des habitants de leur territoire.

Outil de déclinaison opérationnelle du Projet régional de santé (PRS), le contrat local de santé permet de mettre en cohérence les objectifs de ce PRS et les actions menées localement, en adaptant les politiques publiques au contexte spécifique de ces deux territoires.

Les bénéfices d'un CLS



Il consolide un engagement partenarial visant à mutualiser et renforcer les moyens déployés, dans une démarche de promotion de la santé, de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et de renforcement de l'accès aux soins.

La signature des deux projets de contrats locaux de santé fait suite à un important travail de diagnostic territorial.

Outre l'ARS, le PETR et la CCAR, les Contrats locaux de santé sont cosignés par des partenaires : la Collectivité de Corse, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud, la Mutualité Sociale Agricole et l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS).

Au regard des enjeux de chacun des territoires en matière de santé, les signataires ont élaboré des plans d'actions communs articulés autour d'orientations stratégiques, comme par exemple l'amélioration du parcours de soins en milieu rural, la promotion de la santé des personnes âgées, la lutte contre les violences intrafamiliales, la construction de programmes de prévention et de promotion de la santé, ou encore la promotion de la santé mentale et de la santé environnementale.

Agir au plus près des territoires et renforcer l'accès aux soins de proximité

Le Conseil national de la refondation en santé

Le Conseil national de la Refondation (CNR), lancé le 8 septembre par le Président de la République, vise à mettre en œuvre une nouvelle méthode pour **construire, ensemble et au plus près des Français, les solutions concrètes** sur les grandes transformations à venir, notamment **dans le domaine de la santé**.

Piloté par l'Agence régionale de santé Corse, sous l'égide des Conseils Territoriaux de santé Pumonte et Cismonte, des concertations ont été organisées sur les **9 micro-territoires de Corse** pour échanger et travailler avec les usagers, les partenaires sociaux, les professionnels et les élus sur quatre défis pour améliorer l'accès aux soins en Corse.

4 thèmes abordés lors de ces rencontres :

- Le rôle et l'accès au médecin traitant ;
- L'attractivité des métiers de la santé ;
- La permanence et l'accès aux soins ;
- Les politiques de prévention.

Les propositions concrètes identifiées ont été adressées au niveau national, et constitueront l'un des volets des travaux pour la révision du Projet régional de santé (PRS). La restitution régionale s'est déroulée en webinaire le 9 février 2023.



Santé & Territoires en Corse
A saluta in ogni rughjonu



Les partenaires

Les Conseils territoriaux de Santé (CTS) du Cismonte et du Pumonte.
L'IREPS, la MSA, l'Assurance Maladie, les préfetures.

Les associations des maires de Haute-Corse et de Corse du Sud.

Les communes d'Aléria, Bastia, Calenzana, Corte, Folelli, Peri, Porto-Vecchio, Sartène, Vico.



Nombre de réunions

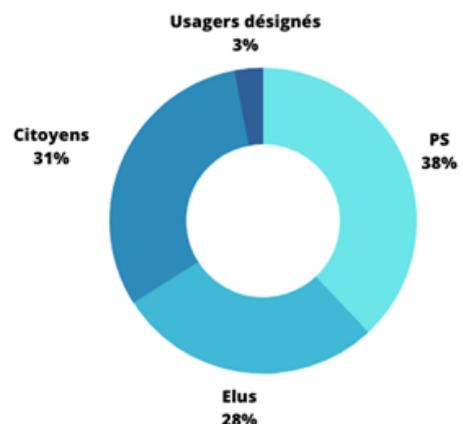
9 réunions
36 ateliers

17/11 : Pays Ajaccien
Pays de Balagne
01/12 : Plaine orientale
07/12 : Centre Corse
Extreme Sud / Alta Rocca
08/12 : Castagniccia Mare e Monti
13/12 : Ouest Corse
14/12 : Pays Bastiais
15/12 Taravo/Sartenais/Valinco



Participants

233 personnes mobilisées



Labélisation de deux hôpitaux de proximité

Une offre de soin au plus près des patients

L'organisation des soins de proximité, axe prioritaire du Ségur de la santé, s'appuie sur le développement de la coordination professionnelle et de l'exercice coordonné sous toutes ses formes ... En cela, les hôpitaux de proximité ont vocation à constituer un réel trait d'union entre l'ensemble des acteurs, libéraux, hospitaliers et médico-sociaux pour proposer une offre de soins davantage structurée et des parcours de soins plus fluides pour les usagers.

L'ARS Corse a signé le 15 juin 2022 un arrêté labélisant les 2 premiers hôpitaux de proximité de Corse : les centres hospitaliers de Corte et de Sartène.



Les autorisations sanitaires



7 Autorisations délivrées en 2022 pour répondre aux besoins du secteur sanitaire dont :

- ❖ **Un centre d'Assistance Médicale à la Procréation à vocation régionale**
Porteurs du projet : CH de Bastia en collaboration avec le laboratoire Vialle
- ❖ **Une autorisation de médecine en hospitalisation de jour** pour permettre la mise en place d'une filière "chimiothérapie", en association avec les Centres Hospitaliers de Castelluccio et de Bastia.
Porteur du projet : CH de Bonifaccio
- ❖ **Installation d'un second scanner sur le grand Ajaccio** compte-tenu de la sur-occupation des scanners sur ce territoire.
Porteur du projet : SAS Imagerie Médicale de Corse du Sud.
- ❖ **Installation d'un second équipement de gamma-caméra à Bastia:** un besoin exceptionnel au regard de l'activité croissant ces dernières années et des délais de prise en charge constatés pour l'accès à ce type d'équipement.
Porteur du projet : Corscintigraphie





La formation des professionnels de la petite enfance pour les sensibiliser au risque du bruit

Dès le début de la vie, les sons guident notre perception du monde provoquant une grande palette d'émotions. Composant essentiel de notre équilibre, l'environnement sonore conditionne notre comportement personnel et collectif.

Or, au sein des structures d'accueil petite enfance, la réverbération du son peut devenir pour les professionnels comme pour les enfants un véritable facteur de fatigue, de stress, d'agitation voire d'agressivité.

Pour ces raisons, l'ARS Corse a organisé, en octobre 2022 à Bastia, Porto-Vecchio et Ajaccio, 3 sessions de formations à destination des professionnels de la petite enfance pour les sensibiliser à ce risque.

Cette action de formation, inscrite dans le projet régional santé environnement et la déclinaison en Corse du programme 1000 jours a été confiée au CIDB (Centre d'Information sur le Bruit).

Au total, environ 45 personnes ont pu bénéficier de la venue de deux experts du CidB



Les soins de support après cancer

Les bienfaits des soins de support : limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie

Le traitement d'un cancer ne s'arrête pas aux traitements principaux que sont la chirurgie, la chimiothérapie et/ou la radiothérapie. Bien manger, être soutenu psychologiquement et faire une activité physique adaptée font partie intégrante du parcours de soins global après le traitement d'un cancer.

Ce dispositif inédit d'accompagnement s'inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre le cancer 2021-2030 et concerne les patients atteints de cancer en ALD, jusqu'à 12 mois après la fin de leur traitement actif (chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie...). Il a pour objectif de réduire les risques de séquelles (douleur, fatigue, etc.) et d'améliorer votre qualité de vie.

PARCOURS DE SOINS GLOBAL APRÈS LE TRAITEMENT D'UN CANCER
Vous avez terminé votre traitement actif contre le cancer depuis moins d'un an.

Sur prescription médicale et sans avance de frais, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé et soins pour améliorer votre qualité de vie et prendre soin de vous.

Les étapes du parcours après cancer

- 1/ À la fin de votre traitement actif (chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie...), prenez rendez-vous avec votre médecin traitant, cancérologue ou pédiatre.
- 2/ Votre médecin évaluera vos besoins et établira une prescription médicale spécifique "Parcours global de soins après le traitement d'un cancer".
- 3/ Votre médecin vous orientera vers une structure labellisée, ou vous proposera de contacter la structure de votre choix. Vous pouvez, à cet effet, consulter le Répertoire régional des soins de support pour accéder à la liste des structures labellisées proches de votre domicile.
- 4/ Selon vos besoins, la structure labellisée retenue vous mettra en contact avec des intervenants en santé qui prendront en charge votre accompagnement en soins de support, sans avance de frais.

Ce parcours individualisé vise à limiter les éventuelles séquelles et à améliorer votre qualité de vie dans l'après cancer.

www.corse.ars.sante.fr • www.paca.ars.sante.fr • www.oncopacacorse.org

3 structures labellisées en Corse

A l'issue d'un appel à projets, l'ARS Corse a labellisé 3 structures pour proposer une offre de soins de support au plus proche des patients :

- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Balagne
- Le comité départemental de la ligue contre le cancer de Haute-Corse
- Le comité départemental de la ligue contre le cancer de Corse du Sud



Le déploiement de la stratégie des 1000 jours

Les 1000 premiers jours de l'enfant c'est ce moment de vie unique qui court de la conception de l'enfant jusqu'au seuil de l'école maternelle.

Au cours de cette période, l'apprentissage progresse à toute vitesse. L'environnement physique, affectif et nutritionnel dans lequel évolue l'enfant façonne sa santé globale, son développement et son bien-être futur.

Pour renforcer l'incarnation de la politique des « 1000 premiers jours » au plus près des territoires, des appels à projets ont été lancés dans les territoires, par l'ARS Corse et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), en lien étroit avec la caisse des Allocations Familiales et de l'Assurance Maladie, la mutualité sociale agricole et le commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.- L'objectif a été de soutenir et développer des initiatives locales expérimentales et innovantes en région Corse pour renforcer l'incarnation de l'enjeu de santé publique des 1000 1ers jours.

De très nombreux professionnels de tous les secteurs, social, médico-social et sanitaire, en ville, à l'hôpital ou en PMI, sont engagés aux côtés des jeunes parents et de leur nouveau-né afin de les accompagner dans cette période sensible. La politique publique des 1000 premiers jours vise à agir dès la petite enfance contre les inégalités de destin, à informer, encourager et soutenir les parents pour qu'ils puissent vivre pleinement cette période unique.

Une déclinaison territoriale qui se structure en Corse autour de 3 axes



Les 9 projets labellisés 1000 premiers jours en Corse

- ❖ « La Parent'aise » portée par le CIAS d'Ajaccio,
- ❖ « Vivre la grossesse en pleine conscience » portée par le centre Valicelli à Ocana,
- ❖ « La Ludothèque le petit atelier » à Ajaccio,
- ❖ « Les ateliers préventifs » portés par le centre hospitalier d'Ajaccio,
- ❖ « Les ateliers postnataux » portés par la maternité de Porto-Vecchio,
- ❖ « Parole douce » porté par le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de Porto-Vecchio,
- ❖ « Handicap & Répit » à Porto-Vecchio,
- ❖ « Promouvoir l'entretien prénatal précoce » porté par le centre hospitalier de Bastia,
- ❖ « La santé pour les plus vulnérables » porté par la Protection Maternelle et Infantile de la Collectivité de Corse.



Accompagner les futurs et jeunes parents dans leur nouveau rôle

L'ARS Corse a réalisé un spot télévisé d'information à destination du grand public. L'objectif : normaliser les interrogations des parents et futurs parents et les sensibiliser à cette période spécifique en les orientant vers le site 1000-premiers-jours.fr.



Une société plus inclusive



Les plages inclusives

L'ARS Corse et l'agence du tourisme de la Corse se sont engagées, avec de nombreuses communautés de communes, aux côtés de l'association Cap Corse Handicap pour adapter un grand nombre de plages et les rendre accessibles à tous.

Le projet Una Piaghja per tutti »

L'accès à la plage est un droit. Cette idée est le moteur principal de ce projet : impulser une dynamique en faveur de l'égalité des droits et des chances et promouvoir une Corse plus inclusive.

Initié en Haute-Corse par l'association Cap Corse Handicap et ses partenaires, le projet a été étendu à la Corse du Sud en 2022. Il permet de faciliter l'accès aux plages pour les personnes à mobilité réduite.

Plus de 30 plages en Corse sont désormais équipées de tapis d'accès et de « tiralo » (fauteuil de plage qui permet de rouler sur le sol et de flotter sur l'eau).

Un spot vidéo a également été réalisé pour faire connaître le dispositif et permettre ainsi à tous d'accéder aux joies de la baignade.



Le projet présente de multiples intérêts :

- ❖ Sortir les personnes âgées et les personnes en situation de handicap de l'isolement ;
- ❖ Favoriser les liens intercommunautaires et les partenariats (Collectivités, ARS, PETR, Offices du Tourisme, Communes, Communautés de Communes...) ;
- ❖ Offrir une nouvelle offre touristique ;
- ❖ Etendre la saisonnalité de l'offre balnéaire pour les personnes à mobilité réduite ;
- ❖ Contrôler l'impact environnemental par l'acquisition de matériels écoresponsables et démontables.

L'inclusion scolaire

Les Unités d'Enseignement visent avant tout l'**inclusion scolaire** des enfants autistes en milieu ordinaire. Les UE offrent donc à chaque enfant un **accompagnement précoce et individualisé** pour développer leurs capacités d'apprentissage et d'intégration.

En 2022, **2** autorisations ont été délivrées : une pour la création d'une **Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)** et une pour une **Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)** sur la commune de Porto-Vecchio.



Le développement de l'école inclusive passe par l'accompagnement et le soutien aux professionnels de l'Éducation Nationale pour accueillir dans les meilleures conditions les élèves en situation de handicap. Pour ce faire, l'ARS a poursuivi en 2022 la montée en charge **des Equipes Mobiles d'Aide à la Scolarisation**, créées en 2021, après une expérimentation lancée dès 2019 en Corse-du-Sud.

Objectif: mettre à disposition de l'École, des professionnels du médico-social pour analyser les comportements de l'élève et proposer aux enseignants des méthodes adaptées afin d'assurer une scolarisation apaisée. L'équipe peut également réaliser des diagnostics qui peuvent conduire à la réalisation de dossiers de reconnaissance de handicap si nécessaire et ainsi, offrir à l'élève des solutions de scolarisation plus adaptées.

Développer les accompagnements dans le domaine médico-social

Zoom sur... L'ouverture du CAMSP-CMPP de Balagne

Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement.

L'Association Départementale des Pupilles de l'État de Haute Corse (AD PEP 2B), a inauguré le 4 novembre 2022 le **premier centre médico-social de la microrégion de Santa-Reparata en Balagne**. Un outil important qui vient renforcer le maillage en termes d'offre de structures médico-sociales, notamment dans le rural.

Le centre médico-social de Santa-Reparata est un dispositif qui regroupe un Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP), un Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), une Équipe Diagnostic Autisme de Proximité (EDAP), mais est également enrichi d'un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (SESSAD TDA/H), d'un SESSAD « toutes déficiences » et d'une Équipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation (EMAS). Environ 150 enfants sont accompagnés au sein du centre médico-social et par le SESSAD.



Association des PEP
de Haute Corse

Les PEP 2B pour une société corse inclusive

Association loi 1901 à but non lucratif, l'AD PEP 2B agit dans le champ du médico-social depuis près de 50 ans. Ses nombreux établissements lui permettent aujourd'hui d'assurer le suivi de plus de 1500 patients par an, aussi bien en ville que dans le rural.



Le tiers lieu «CHJOSU di a Vignarella »

Le projet «CHJOSU di a Vignarella » porté par l'Ehpad **Maison Jeanne d'Arc à Vico** a fait partie des 25 projets nationaux sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Un tiers-lieu dans mon EHPAD », lancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en partenariat avec France tiers-lieux.

Ce projet a été financé à hauteur de 150 000 euros grâce au plan d'aide à l'investissement prévu par le Ségur de la Santé visant notamment à transformer les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

À Vico, le tiers-lieu fait partie intégrante du bourg. Les objectifs sont de rompre l'isolement des personnes âgées mais aussi des actifs ou retraités locaux, de créer un collectif bienveillant et convivial animé par un réel esprit de partage ou encore de créer de l'impact positif pour les résidents, les employés de l'EHPAD, les familles, les villageois et le territoire.



Zoom sur... Le pôle ressources handicap

Le pôle ressources handicap est un lieu qui permet l'accueil inclusif de tous les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques en crèche, accueil de loisirs ou chez une assistante maternelle.

Ses missions :

- > Un accueil et un accompagnement des familles qui facilite l'accueil de tous les enfants,
- > Un accompagnement des professionnels de la petite enfance et de la jeunesse par la sensibilisation et la formation.

Piloté par la CAF, le schéma départemental des Services aux Familles signé sur une durée de six ans, est la pierre angulaire du pilotage des services aux familles sur le territoire « depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

L'ARS a signé aux côtés de la préfecture et de la Collectivité de Corse, le schéma de Corse-du-Sud en 2022.

Ce dernier développe un axe en faveur des enfants en situation de handicap.

Dans ce cadre, **un Pôle Ressources Handicap** financé par la CAF2A et l'ARS a été créé pour accompagner les familles dans la découverte du handicap, former les professionnels de la petite enfance et les Accueils de Loisirs Sans Hébergements au handicap, et faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap dans ces différents lieux de loisirs et d'accueil.

L'ouverture effective du Pôle en octobre 2022 a bénéficié à 10 familles.

Ces premières situations ont permis d'engager des partenariats qui se poursuivent en 2023.



Promouvoir la santé

Promouvoir la santé mentale

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique.

La libération de la parole sur ce sujet, et plus largement sur la souffrance psychique, est primordiale car le suicide est en grande partie évitable.

En Corse, l'ARS a décliné la stratégie nationale de prévention du suicide, avec l'appui de la CPT (Communauté psychiatrique de territoire). Des dispositifs d'aide et d'écoute, pilotés par le CH de Castelluccio, ont été mis en place sur tout le territoire et mobilisent des professionnels de santé formés et dédiés à prévenir et à traiter la crise suicidaire.



Le dispositif Vigilans est un système de re-contact et d'alerte qui organise autour de la personne ayant fait une tentative de suicide un réseau de professionnels de santé pour garder le contact avec elle.

Inauguré le 16 décembre 2021, Vigilans Corse a permis d'accompagner **239 personnes dont 33 mineurs**. Ce dispositif a l'ambition d'inclure en 2023, toutes les personnes consentantes sur l'ensemble du territoire.

Le 3114, numéro national souffrance et prévention suicide, permet d'apporter une réponse immédiate aux personnes en détresse psychique et à risque suicidaire, à leur entourage et aux professionnels en lien avec des personnes suicidaires.

En Corse, le centre répondant **3114** a cumulé depuis son ouverture **1053 appels** en provenance de la Corse dont **453 appels traités par le centre répondant**.

3114

LE NUMÉRO NATIONAL
DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Le programme Papa•eno

En décembre 2022, les responsables du programme PAPAGENO ont rencontré les journalistes en Corse, et ont animé une session de « media training » pour la communauté professionnelle mobilisée à cet effet, rappelant la nécessité de rappeler aux lecteurs, auditeurs et spectateurs la nécessité de faire appel au 3114.



Les maisons des ados



Les maisons des ados proposent un accueil et des prises en charge, notamment en cas de souffrance en lien avec la santé ou l'orientation sexuelle : en Haute Corse, la MDA, installée à Bastia, dispose d'antennes à Calvi et en Balagne et projette d'en ouvrir une autre en Plaine Orientale. ; en Corse du Sud, deux projets sont en cours à Porto Vecchio et Ajaccio.

Zoom sur... Le Projet Territorial de Santé Mentale

Le Projet Territorial de Santé Mentale Corse a été marqué, en 2022, par une saine collaboration entre ses membres, sur des projets partagés : le dispositif Vigilans Corse, une Conférence-débat régionale à Bastia, "Santé Mentale et soins psychiatriques : droits des patients, éthique et bientraitance", dans le cadre de l'Agora de la Santé 2022, les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), un site régional, « LIAME Corsica » dédié à l'information en santé mentale, ou encore le Club House de Bastia.



4 groupes de travail ont été **constitués** et mis en œuvre sur **la réhabilitation psychosociale, la prévention de la crise suicidaire, les populations précaires et les questions d'éthique.**

C'est aussi une année tournée sur l'extérieur, riche d'échanges. Des rapprochements ont été établis avec la Gendarmerie, la Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS), le Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et l'Education nationale.

6 rencontres ont été organisées **pour échanger sur les pratiques et les modes d'intervention en prévention** (« Ambassadeurs » en Santé Mentale, « Premiers secours en Santé Mentale », « stratégie multimodale de la prévention du suicide ») ou sur les modes d'organisation de prises en charge avec le Centre Ressource de Réhabilitation du Vinatier avec le Professeur FRANCK ou le Centre Ressources du psycho traumatisme de Nice avec le Professeur BENOIT.

La participation à la « commission santé Justice » et à la « commission Santé » de la PJJ a permis de présenter le PTSM et de valoriser le travail effectué par les membres de la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT).

Cette dynamique a été ponctuée par la rencontre in situ de **la Délégation interministérielle à la Santé Mentale et à la Psychiatrie, le 1er avril 2022.**

Enfin, c'est aussi la mise en place d'actions propres contribuant à la réalisation des objectifs du PTSM avec la mise en place d'une **antenne de la Maison des adolescents (MDA) Balagne à Calvi, de formations à la pair-aidance**, de temps de sensibilisation sur les enjeux et les intérêts de la démarche de développement des Compétences Psycho-Sociales, d'animations pour la Journée mondiale de prévention du suicide le 10 septembre, de renforcement d'activités thérapeutiques en milieu carcéral et pour les 3-11 ans, d'actions dans le cadre des «1000 premiers jours » ...

2023 s'engage dans une même dynamique, foisonnante de projets, avec notamment pour la Haute-Corse une unité de recours adulte sur les troubles du déficit de l'attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH) et d'une unité de recours sur les troubles des conduites alimentaires (TCA), et pour la Corse du Sud une équipe mobile psychiatrie périnatale.



Réduire le tabagisme : novembre « moi(s) sans tabac »

Pour la 7ème édition du Moi(s) sans tabac, les équipes d'Addictions France et de nombreux partenaires sur le territoire se sont engagés pour soutenir les fumeurs dans leur démarche d'arrêt du tabac.

BOXE TA CLOPE !

En corse, l'ARS Corse, Addictions France et ses partenaires ont organisé en novembre 2022, à Ajaccio et Bastia, l'événement « Boxe ta clope ». Une action symbolique sous forme d'animation pour aborder sa nouvelle vie sans tabac. animateurs de prévention et professionnels de santé ont répondu présents...une façon ludique d'aborder sa santé et d'engager la démarche de sevrage tabagique.



L'endométrieose : une consultation dédiée au CH de Bastia



Désormais reconnue comme un réel enjeu de santé publique en France, cette maladie féminine invalidante ne se cache plus. Mieux la faire connaître, la diagnostiquer et la prendre en charge, sont les objectifs de la stratégie nationale contre l'endométrieose annoncée au printemps 2022 par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Le Centre Hospitalier de Bastia a noué un partenariat avec le CHU de Tenon, pour améliorer la prise en charge de cette maladie qui touche 1 femme sur 10. Par ce partenariat, il propose une prise en charge adaptée et plus rapide de la maladie en accueillant tous les 15 jours des professeurs du CH de Tenon, spécialistes en la matière. Des actes chirurgicaux peuvent également être programmés au Centre Hospitalier de Bastia, devenu pilote de la filière Endométrieose.

Promouvoir la santé sexuelle

Et si on osait parler de la santé sexuelle ?

Pour sa deuxième édition, le **village santé sexuelle** a fait son retour à l'Université de Corse Pasquale Paoli, dans une version enrichie.

L'association ENIPSE et tous ses partenaires ont mobilisé le réseau territorial d'acteurs locaux pour proposer des ateliers participatifs, des échanges, des conférences, des pièces de théâtre, et plus encore.

Durant deux jours, les 11 et 12 octobre, les étudiants ont pu échanger sur la santé sexuelle avec des organismes publics et des associations de lutte contre les violences sexuelles, d'accès à l'IVG et à la contraception, d'écoute et d'accompagnement des jeunes adultes, de prévention des IST et du VIH, de réduction des risques (alcool, drogues...) etc. Le tout via des ateliers participatifs.



Promouvoir le sport et la santé

La Corse présente des taux supérieurs à la moyenne nationale concernant le diabète, les affections psychiatriques, les insuffisances respiratoires, les affections cardiovasculaires, notamment en raison du vieillissement de la population.

La pratique d'une activité physique régulière, modérée et adaptée permet de prévenir ces pathologies. C'est un enjeu de santé publique.

En 2022, L'ARS Corse et la DRAJES ont diffusé un appel à projet sport santé, visant à promouvoir et développer la pratique des activités physiques adaptées (APA).

Cette année, l'appel à projet se différencie par des financements accrus et une mise en réseau avec les maisons sport santé de Corse du sud et de Haute-Corse. 14 projets ont été retenus.



Les Maisons Sport-Santé ont pour but d'accueillir et d'orienter les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Elles contribuent au développement de réponses adaptées de proximité pour les personnes souhaitant reprendre une activité physique.

Pour offrir un service public égalitaire de lutte contre la sédentarité, **les Maisons Sport Santé** déploient leurs activités (accueil, information, évaluation, orientation) **sous forme itinérante** à destination des zones isolées. L'innovation souhaitée dans le cadre du Conseil National de la refondation (CNR), consiste à la mise en place **d'antennes mobiles** pour lutter efficacement contre la sédentarité de la population rurale insulaire. Il consiste à favoriser une vision territoriale nouvelle du sport.



Zoom sur... Améliorer la couverture vaccinale HPV

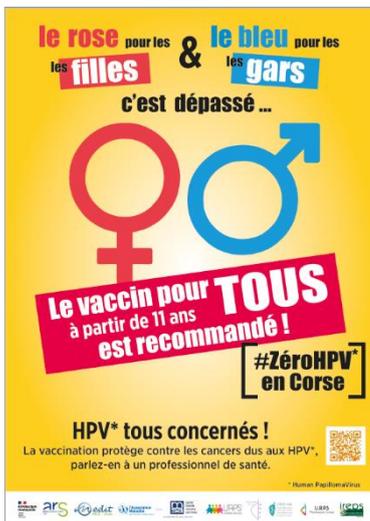
Une campagne régionale #ZéroHPVenCorse

Les papillomavirus humains (HPV) sont des virus sexuellement transmissibles très fréquents, contractés généralement au début de la vie sexuelle et qui peuvent être responsables de cancers. Chaque année, en France, 6 400 nouveaux cas de cancers leur sont attribuables. Or, il existe deux moyens complémentaires de prévention : le dépistage* et la vaccination.

Concernant la vaccination, le taux de couverture demeurant largement insuffisant en Corse (en 2021, seulement 20,9 % des filles âgées de 16 ans ont un schéma vaccinal complet), l'Instance régionale d'amélioration de la pertinence des soins (IRAPS), a décidé d'inscrire cette thématique comme prioritaire dans son plan d'actions.

En effet, si les cancers HPV concernent en majorité les femmes, plus d'un quart touche les hommes. C'est pourquoi, en France, la vaccination a été étendue aux garçons en 2021.

Or, la vaccination permet de prévenir la majorité des cancers liés à HPV chez l'homme également. De plus, la vaccination des filles et des garçons permet de limiter la circulation des HPV et pourrait à terme mener à l'éradication des HPV. Dans les pays comme l'Australie ou la Suède où le taux de vaccination atteint 80 %, le nombre de lésions précancéreuses a chuté de façon spectaculaire.



L'ensemble des acteurs (OmédiT Paca-Corse, assurance maladie, MSA, URPS pharmaciens, infirmiers, sages-femmes et médecins libéraux et IREPS) ont ainsi mené au côté de l'ARS une campagne d'information sur la vaccination contre les papillomavirus en avril 2022.

L'objectif était double :

1. Aider les professionnels de santé dans leur pratique et instaurer un réflexe de prescription. Une fiche synthétique reprenant le contexte régional, les informations pratiques (à qui ? Quand ? Nombre de doses...) et des éléments de langage pour inciter les parents à la vaccination a été adressée aux médecins généralistes de Corse.
2. Informer les parents et les adolescents à partir de 11 ans sur les avantages de la vaccination HPV pour les filles ET les garçons et ainsi inciter à la vaccination. Cette campagne s'est déployée via les réseaux sociaux, la presse et l'affichage dans les cabinets médicaux et pharmacies d'officine.

En Corse, le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus est porté par le CRCDC qui adresse, aux femmes de 25 à 65 ans, un courrier les invitant à réaliser un prélèvement chez un médecin ou une sage-femme de leur choix.

Couverture Vaccinale HPV (Données Spf 2021)

Schéma complet filles à 16 ans :

- ❖ **Corse : 20,9 %**
- ❖ **Moyenne nationale : 32,6 %**
- ❖ Taux nécessaire pour éradiquer le cancer du col de l'utérus > 80 %



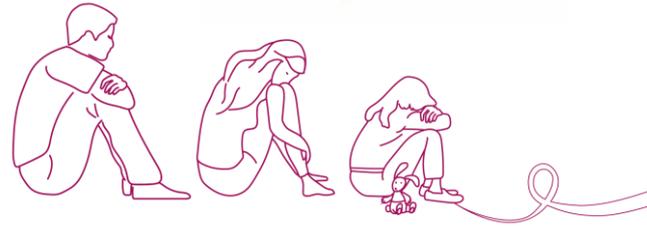
La première agora de la santé en corse

VIOLENCES ET SANTÉ EN CORSE

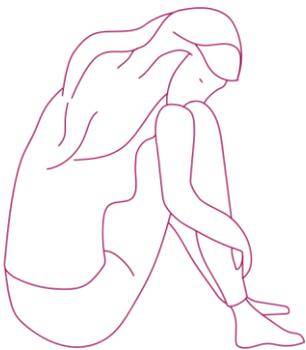
repérer, protéger, accompagner

AGORA
DE LA SANTÉ

Échanges et réflexions pour prévenir et lutter contre les violences sur l'ensemble du territoire.



L'ARS Corse, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, la Préfecture, la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, l'Académie de Corse, la Justice, la Collectivité de Corse, la Conférence Régionale de la santé et de l'Autonomie (CRSA), l'Université de Corse, la Police, la Gendarmerie, l'Assurance maladie, l'INSEE, a organisé, du 4 au 15 octobre 2022, la 1^{ère} Agora de la santé pour penser ensemble « violences » et « santé », afin d'ouvrir un espace de parole et de réflexion, et dessiner de nouvelles perspectives aux acteurs et aux usagers.



L'enjeu ?

Favoriser les échanges et les pratiques pour mieux comprendre ces violences, leur impact sur la santé et agir ensemble pour les prévenir et accompagner les victimes et leurs auteurs.

Professionnels de la santé, de l'éducation, du social, de la justice, du monde associatif, chercheurs ainsi qu'élus locaux étaient réunis aux trois journées de **colloque régional à Ajaccio**, les 4-5 et 6 octobre et à la **conférence-débat régionale à Bastia**, le 10 octobre.

Le grand public était invité à participer aux **Rencontres thématiques** (films-débat, conférences, ateliers...) ouvertes à tous, qui se sont déroulées sur l'île, **du 4 au 15 octobre 2022**.

AGORA
DE LA SANTÉ

VIOLENCES ET SANTÉ EN CORSE
repérer, protéger, accompagner

OCTOBRE 2022

Colloque régional à Ajaccio
4, 5 et 6 octobre / hôtel Campo Dell'Oro

Conférence-débat régionale à Bastia
10 octobre / centre culturel Alb'Oru

Rencontres thématiques
Ajaccio, Bastia, Corte, L'île-Rousse, Porto-Vecchio
4 - 15 octobre



L'ARS Corse remercie tous les experts nationaux et locaux qui ont participé à l'Agora. Les actes paraîtront en 2023.

Démocratie en santé

Installation des nouveaux conseils territoriaux de santé (CTS) du Pumonté et du Cismonte



Sur chacun des territoires de démocratie sanitaire, l'ARS Corse met en place un conseil territorial de santé qui associe l'ensemble des parties prenantes du secteur de la santé.

Qu'est-ce qu'un conseil territorial de santé ?

Lieu d'expression et de proposition qui s'inscrit dans la proximité, le CTS vise à faire dialoguer l'ensemble des acteurs de la santé, pour mieux cerner les besoins des territoires et permettre l'émergence d'une expertise partagée. Le conseil territorial de santé joue ainsi un rôle essentiel dans la territorialisation du Projet Régional de Santé (PRS).

Le renouvellement des membres des CTS a fait l'objet d'un appel à candidature en juin 2022.

La liste des membres de chaque CTS est fixée par arrêté de la directrice générale de l'ARS.

Le mandat des membres est de 5 ans, renouvelable une fois.

Lors des séances d'installation qui se sont déroulées les 4 et 7 juillet 2022, les membres de chaque conseil territorial ont échangé sur les grandes missions de ces instances, **ont élu leur président et les présidents des commissions.**

Chiffres clés en démocratie en santé

2 campagnes de renouvellement des mandats des Représentants des Usagers au sein des Commissions Des Usagers des établissements sanitaires: **80 % des mandats ont été renouvelés ;**

1 campagne de promotion du rôle des personnes qualifiées: **10 personnes ont répondu à l'appel** et ont été inscrites dans une session de formation ;

1 nouvelle association agréée permettant de renouveler le vivier des représentants des usagers ;

1 Appel à Projet démocratie en santé retenu et financé dans le cadre de la promotion des droits des usagers ;

1 campagne de promotion de la bientraitance au sein des établissements médico-sociaux.

Chiffres clés



La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance de concertation et de démocratie sanitaire. Elle participe, par sa réflexion et ses avis, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de santé en Corse. LA CRSA comprend quatre commissions spécialisées et une commission permanente.

En 2022

6 commissions permanentes autour d'enjeux majeurs permettant la co-construction SRS ;

3 commissions spécialisées dans les droits des usagers (CDSU) sur la bientraitance en Ehpad, les plaintes et réclamations et la feuille de route cancer ;

3 commissions spécialisées dans la prévention (CSP) pour la co-construction de la stratégie régionale de lutte contre les cancers ;

4 commissions spécialisées dans l'offre de soin (CSOS) autour de la planification et l'offre de santé en Corse ;

1 commission spécialisée dans la prise en charge médico-sociale (CSMS) autour de la réactualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.



Protéger la population et contribuer à la santé environnementale

Assurer la veille et la sécurité sanitaire

Promotion du signalement dans les 3 secteurs (sanitaire, médico-social et ville)

15 EIGS déclarés par
53 % des établissements sanitaires



La définition d'un EIGS est réglementaire (article R. 1413-67 du Code de la Santé Publique).

« Un événement indésirable grave associé à des soins (EIGS) réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale ».

L'augmentation du nombre de signalements par les ESMS s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients.

Gestion de crise : la CRAPS en action

La cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire (CRAPS) a été activée à l'occasion de la tempête du 18 août.

De plus, trois exercices de sécurité civile ont nécessité l'activation de la CRAPS au dernier trimestre. L'objectif était de tester la chaîne d'alerte et assurer la bonne coordination des services dans le cas d'urgence de ce type.



Zoom sur... Monkeypox

En mai 2022, une émergence de cas groupés d'infections autochtones par le virus Monkeypox, ou variole du singe, apparaît en Europe.

En Corse, sur 18 signalements (suspensions et contacts à risque), 6 cas d'infection par le virus Monkeypox ont été confirmés (dont 1 patient non résident) mais aucune chaîne de transmission n'a été mise en évidence.

Cette situation sanitaire étant inédite et évolutive, l'ARS a sensibilisé les professionnels de santé par le biais, le 09 juin 2022, d'un Webinaire régional de partage d'informations sur l'alerte Monkeypox, à travers les thèmes suivants : point de situation épidémiologique, éléments de diagnostic et prise en charge clinique, mesures préventives (hygiène et vaccination) et contact tracing.

Les vaccins contre la variole permettent de prévenir l'apparition de la maladie ou de limiter sa sévérité. **La vaccination a donc été recommandée aux groupes de personnes les plus exposées au virus.**

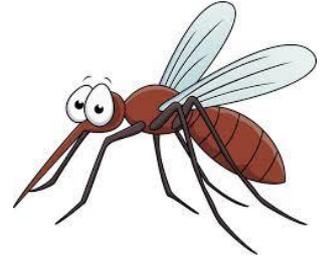
Ce travail s'est fait en collaboration avec infectiologues, médecins traitants, CeGIDD, centres de vaccination.

Comme pour tous les signaux de veille et sécurité sanitaire, **la coordination de l'ARS et les partenariats avec les acteurs de terrain, leurs représentants et les structures sont indispensables à la bonne gestion des situations et protection des populations.**



La lutte contre les maladies à vecteurs : un premier cas autochtone de dengue identifié en Corse

En octobre 2022, un premier cas de dengue autochtone en Corse est confirmé par le Centre National de Référence des arbovirus (CNR). Des investigations, en lien avec Santé publique France, ont été menées pour identifier d'éventuels autres cas et appliquer les mesures de démoustication adaptées en collaboration avec la Collectivité de Corse.



Pour éviter la transmission du virus de la dengue, il est en effet très important de mettre en place des mesures de démoustication dans le quartier de résidence et dans les lieux fréquentés par le cas confirmé (voie publique, jardins privés). Ces interventions, mises en place par la Collectivité de Corse permettent d'éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et de supprimer les gîtes larvaires pour limiter la prolifération des moustiques sur ces secteurs.

Les professionnels de santé (hôpitaux, médecins libéraux et laboratoires d'analyse médicale) ont été sensibilisés à l'identification et au diagnostic des personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue.

La dengue ne se transmet pas directement de personne à personne mais par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »).

On parle de cas autochtone en Corse quand une personne a contracté la maladie sur le territoire insulaire et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.

Contribuer à la santé environnementale

L'habitat et la santé

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité nationale et l'on estime qu'en Corse, environ **11 000 logements** appartiennent au parc potentiellement indigne.

La lutte contre ce fléau constitue une politique globale partagée par plusieurs acteurs institutionnels ou associatifs dans laquelle s'intègrent l'ARS et les services communaux d'hygiène et de santé des villes d'Ajaccio et de Bastia, en menant les procédures de logement insalubre pour le compte des préfets de départements.

Elle associe à la fois les actions d'aides à l'amélioration de l'habitat portées notamment par l'ANAH, mais aussi, la mise en œuvre de procédures coercitives (insalubrité, péril, etc.)

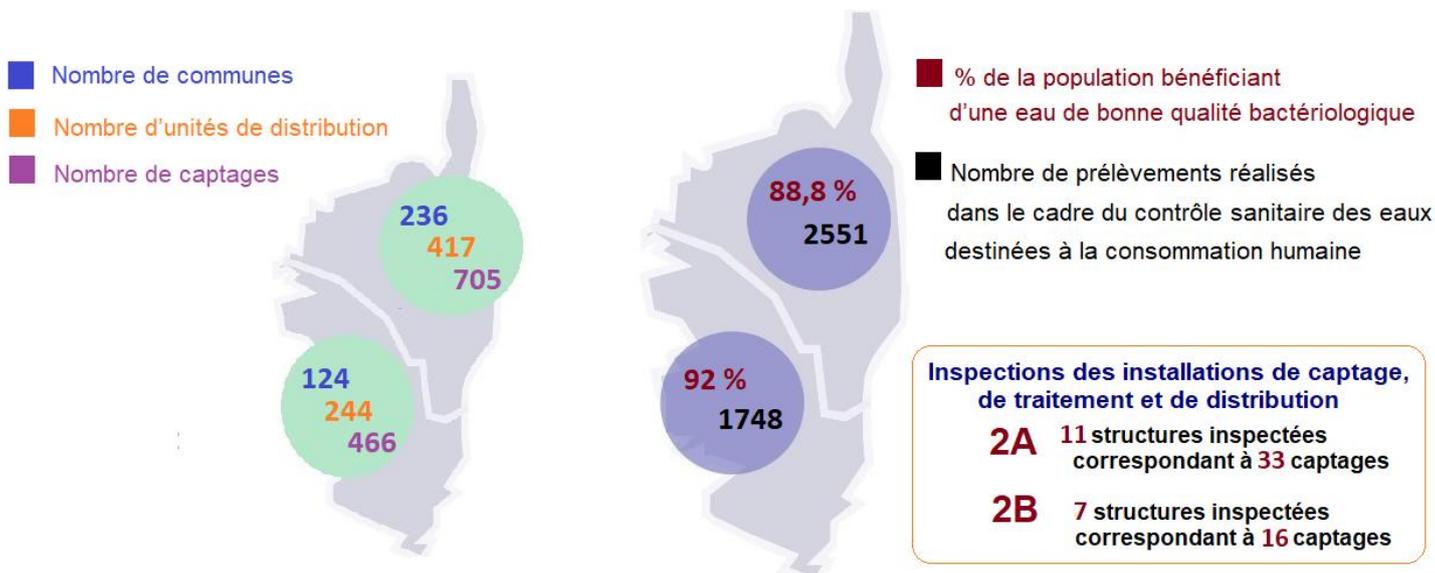
En Corse, en 2022

Plus de **70** situations ont été traitées par l'ARS et les SCHS, dont **12** ont donné lieu à des arrêtés préfectoraux (**4** procédures d'insalubrité, **6** procédures de danger sanitaire ponctuel, **2** procédures de locaux impropres par nature) ; les autres situations relevant de procédures au titre du règlement sanitaire départemental (RSD) ou de la réglementation relative à la non-décence.



La qualité des eaux

Une eau de bonne qualité destinée à la consommation humaine



La Corse compte près de 650 réseaux publics de distribution d'EDCH. L'ensemble de ces installations fait l'objet d'un contrôle afin de vérifier la qualité de l'eau et de pouvoir informer les usagers sur le respect des normes prévues par la réglementation. Chaque année, près de 4000 contrôles représentant la recherche de 100.000 paramètres sont réalisés sur le territoire régional.

Le bilan 2022 révèle que 90 % de la population en Corse est desservie par de l'eau respectant les exigences de qualité bactériologiques. Ce chiffre est en augmentation au cours de ces dernières années puisqu'il n'était que de 78 % en 2000.

Une très bonne qualité des eaux de baignade en Corse

La pratique de la baignade est une des activités les plus appréciées en Corse.

C'est pour s'assurer que l'on peut se baigner sans risque pour la santé que l'agence régionale de santé de Corse met en place chaque année un contrôle de la qualité des sites de baignade.

Le bilan baignade 2022 fait ressortir la très bonne qualité générale des baignades, notamment en eaux de mer.

2022 EN CHIFFRES

98% des baignades en Corse sont conformes aux exigences européennes de qualité (classement basé sur les résultats de 4 années consécutives).

230 zones de baignades dont **55** en eau douce (rivières, lacs) et **175** en mer.

Plus de **1826** contrôles réalisés (en moyenne **8** par point de contrôle).



Innovations en santé

Le GRADeS mobilisé pour bâtir une « île de santé numérique »

Installé depuis trois ans, en collaboration avec l'Agence régionale de santé, le Groupement régional d'appui au développement de la e-santé en Corse (GRADeS) dresse un premier bilan très positif des actions et projets portés en direction des professionnels et des usagers.

Données médicales et cyber sécurité

Les priorités à venir portent sur la cybersécurité, avec la mise en place d'un centre de ressources, l'accompagnement des nouveaux usages numériques sur le terrain ou encore la sécurisation des services numériques régionaux vers la doctrine nationale du numérique en santé.

Dans le cadre de cette « stratégie de la e-santé », plusieurs des projets régionaux prioritaires ont aussi été présentés. Dont le programme E-salute, mais aussi l'Espace numérique régional de santé (ENRS), un portail d'accès sécurisé permettant aux professionnels d'accéder à un bouquet de services, qui entrera en fonction durant le premier trimestre 2023, peu avant sa plateforme de télémedecine. Le Dossier communicant de cancérologie (DCC), dont la « phase d'étude et de cadrage » a été réalisée, doit quant à lui permettre la numérisation de l'ensemble du parcours du patient afin de favoriser les échanges de données entre praticiens, y compris lors d'un suivi acté entre la Corse et le Continent.



L'équipe du GRADeS est composée de 9 personnes basées en Corse-du-Sud et de 2 en Haute-Corse.

Mon espace santé, vous avez la main sur votre santé!

Projet emblématique de la feuille de route « Accélérer le virage numérique » Mon espace santé s'est déployé à partir du premier trimestre 2022 en Corse avec le soutien du GRADeS, de l'assurance maladie, la MSA, le GRADeS et l'ARS. Service gratuit, activable en quelques clics, il a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique.

Mon espace santé répond à un double objectif :

- ➔ Donner à chaque usager un espace sécurisé et facile d'accès dans lequel il peut ajouter et consulter ses documents et informations de santé et les partager avec les professionnels de santé qui le suivent ;
- ➔ Favoriser la continuité des soins pour mieux soigner en ville comme à l'hôpital, grâce au partage sécurisé des informations dans le respect des droits du patient.

C'est donc un outil pour les patients mais aussi pour les professionnels de santé car il permet de fluidifier et sécuriser leurs échanges avec les patients et les autres professionnels de santé impliqués dans le parcours de soin.



Conférence de presse du 18 février 2022 : lancement de Mon espace santé à l'ARS en présence de l'assurance maladie, la MSA et le Grades



Cyberattaque à l'hôpital de Castelluccio : tous mobilisés au service des patients

L'hôpital de Castelluccio à Ajaccio a fait face à une cyberattaque de type ransomware qui a paralysé l'ensemble des systèmes d'information. Le virus « Vice society » a été détecté sur le réseau informatique de l'hôpital dans la journée du lundi 28 mars entraînant une suspension des activités de radiothérapie et d'oncologie.

Des actions de limitation de la propagation du virus ont été immédiatement mises en œuvre par les équipes du CH Castelluccio et ses partenaires. La direction de l'hôpital de Castelluccio et l'ARS ont pu compter sur les professionnels de l'établissement et les établissements partenaires et saluent leur réactivité et leur capacité d'adaptation. Leur mobilisation a permis de maintenir une prise en charge de qualité pour les patients et d'éviter toute rupture de prise en charge des urgences.



Expérimenter et innover pour mieux soigner

L'article 51 est un article de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018 fixant un nouveau cadre permettant de lancer des expérimentations d'une durée limitée pour améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

7 projets en cours de déploiement :



Forfait de réorientation
pour les urgences hospitalières



Prévenir la dépendance et la fragilité

ICOPE est un modèle d'organisation tourné vers la prévention et centré sur une population de séniors en amont de l'installation d'une dépendance. Il fait partie des projets article 51 autorisés pour prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées. Sa mise en œuvre repose sur des nouvelles pratiques professionnelles de repérage et d'autoévaluation des séniors et sur la mise en place d'une organisation territoriale permettant une approche de repérage et de réponse intégrée en soins primaires. Il vise ainsi une meilleure coordination des parcours de santé et une amélioration de la qualité de vie des séniors. Cette expérimentation s'inscrit pleinement à la fois, dans la stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie 2020-2022 « Vieillir en bonne santé » et les orientations du parcours personnes âgées inscrites dans le PRS. **L'expérimentation a été lancée en janvier 2022, pour une durée de 3 ans.**

EvaCorse : rééducation cardio vasculaire au plus proche du domicile des patients

L'expérimentation « Eva Corse » a pour objet de mettre en place un programme de réadaptation cardiaque au plus près des patients en s'appuyant sur les SSR et les équipes de soins primaires en mobilisant un mode de financement forfaitaire intégrant une prime d'efficacité et de qualité.

La démarche ICOPE

Proposer un dépistage systématique et annuel des + de 60 ans non-dépendants, afin d'évaluer 6 facultés :

La mobilité, l'audition, la nutrition, l'humeur, la vision et la cognition.

L'idée est de repérer précocement une fragilité dans un ou plusieurs domaine(s) pour mettre en œuvre des actions de correction ou compensation.

L'objectif

Pour les séniors : vieillir en bonne santé pour rester actifs et autonomes.

Pour les institutions : prévenir l'apparition d'une perte d'autonomie et donc la dépendance.

En chiffres

- ❖ 4 territoires concernés : Grand-Bastia, Balagne, Plaine orientale, Côte ouest.
- ❖ 14 équipes des soins primaires impliquées.
- ❖ 36 professionnels de santé formés : médecins, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, diététiciens.
- ❖ 1819 dépistages à réaliser d'ici 2024



EVA Corse est un modèle organisationnel qui, pour des patients éligibles, permet une prise en charge synergique et partagée entre des soins de suite et réadaptation Cardio (SSR) et une équipe de soins primaires (ESP). L'objectif de cette prise en charge est de rendre accessible la rééducation en la délocalisant en partie à proximité du domicile du patient, avec le même niveau de qualité et de sécurité qu'une prise en charge en réadaptation cardiaque « classique », mais en étant également moins coûteuse.

Culture et santé

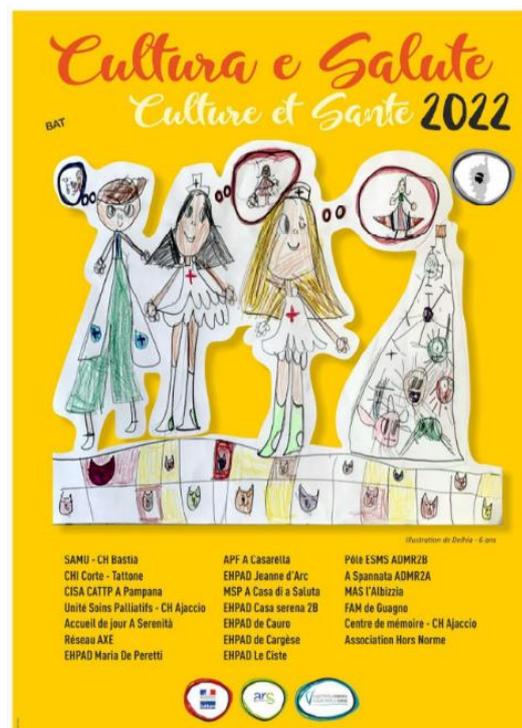
19 projets travaillés et finalisés, malgré la crise sanitaire soit environ **30%** des établissements et services de santé de Corse.

Équilibre entre le secteur privé/public et entre les établissements médico-sociaux (handicap / personnes âgées) et les établissements sanitaires.

Cependant, le programme Culture et Santé est moins bien équilibrée entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

L'axe Culture et Santé d'aide au répit artistique des aidants aux personnes handicapées s'affirme nettement cette saison avec un projet via l'association Hors norme 2A/2B.

Le spectre des disciplines artistiques reste correct dans sa diversité tout en abordant de nouveaux champs d'expression : Arts visuels/numériques, Arts plastiques, intervention spatio-plastique, audiovisuel, Musique, Voix, café Cultures, inclusion, théâtre...etc. Les projets valorisant la langue Corse restent peu nombreux mais existants.



Rencontre Art Culture Soignants-Soignés organisée à Corte



L'ARS Corse : ses moyens humains et financiers

Ses missions et ses champs d'interventions

L'agence régionale de santé est l'interlocutrice des professionnels de santé des secteurs hospitaliers ambulatoires et médico-sociaux, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des élus, des régimes d'assurance maladie, des usagers et de leurs représentants. Elle dialogue avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire et ses actions sont conduites en concertation avec les instances de démocratie sanitaire.

Ses champs d'intervention :

- La prévention des risques et la promotion de la santé (environnement, maladies, risques liés aux comportements...).
- La veille et la sécurité sanitaires (produits de santé, évènements graves dans les établissements de santé et médico-sociaux, risques émergents...).
- L'organisation de l'offre de santé (pour le secteur ambulatoire, les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux, les acteurs de la prévention).
- L'amélioration de la qualité et de la performance du système de santé (inspections-contrôles, bon usage des soins, démarches d'amélioration de la qualité ...).
- L'amélioration du parcours de prise en charge des usagers (8 parcours prioritaires).
- L'animation de la politique de santé dans les territoires et le développement des échanges dans le cadre de la démocratie sanitaire (projets territoriaux de santé, contrats locaux de santé, place confortée de l'utilisateur).

Ses moyens humains

Le plafond d'emploi socle de l'agence en 2022 était de **108,3 ETP** agrégé d'emplois ponctuels portant sa notification totale à **116,7 ETPT** (114,4 ETP au 31 décembre 2022) dont **5,3 ETPT** (représentant 11 agents recrutés sous CDD) affectés spécifiquement à la crise Covid, **1,5 ETPT** (1 Médecin et un chargé de mission) affectés au Ségur investissement et **2,1 ETPT** hors plafond (3 chargés de mission) sur le numérique en santé dont 1 sur la cyber-sécurité et **0,5 ETPT** sur le contrôle des EHPAD.

L'agence a accueilli **4** apprentis et **8** stagiaires.

Au 31/12/2022, il y avait en effectifs physiques rémunérés par l'agence : **83** femmes et **33** hommes.

86 agents ont participé à des formations pour un total de plus de **420** jours de formations.

Ses moyens financiers

Budget principal

Dépenses en crédits de paiement **11 710 799 €** dont :

Personnel **10 083 467 €**

Fonctionnement **1 484 552 €**

Investissement **141 966 €**



Budget annexe FIR 2022

Dépenses en crédits de paiement **35 855 165 €**



Les systèmes d'information : 2022 en chiffres

- **924** tickets de demande de support ou de déclaration d'incident. **150** utilisateurs, **89** boîtes aux lettres fonctionnelles, **174** ordinateurs et **4** serveurs migrés dans le nouveau domaine Active Directory.
- **1** outil de gestion de demandes et d'incidents mis en service pour l'ensemble des services supports : GLPI (Gestionnaire Libre de Parc Informatique).
- **10%** du parc informatique renouvelé.

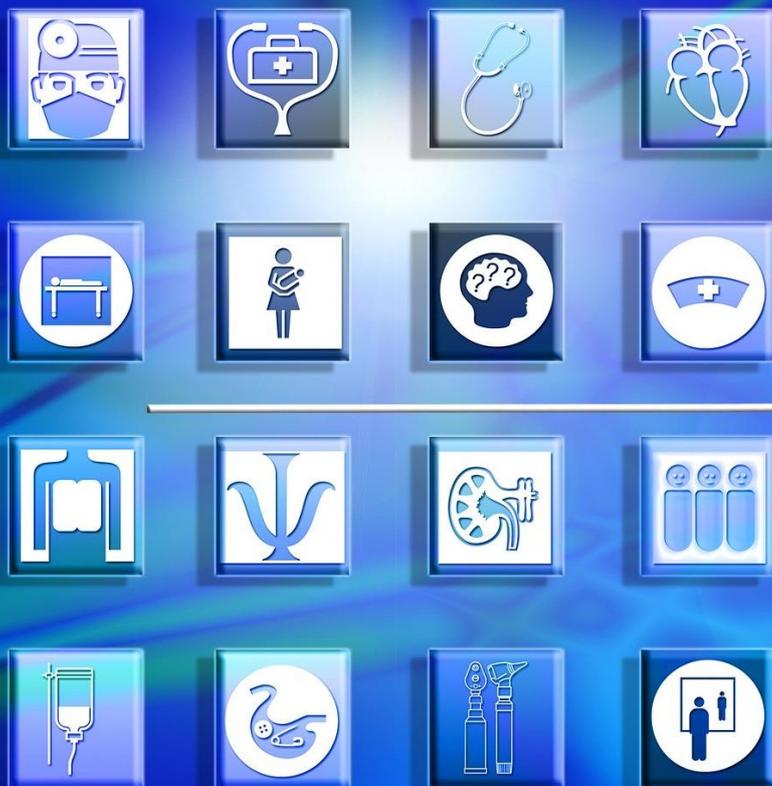
Une nouvelle organisation en interne

En 2022, l'agence a procédé à un réajustement de son organisation. Les fonctions supports ont été regroupées sous deux directions : la direction comptable et financière, des affaires générales et immobilières, et juridiques, et la direction des ressources humaines, des systèmes d'information internes et des moyens. Parallèlement une clarification des missions au sein des directions métiers a été opérée. Et une direction déléguée à la stratégie et à la qualité a été créée.

Retrouvez l'organigramme sur www.corse.sante.fr / rubrique qui sommes-nous ?

GLOSSAIRE

ANAP	Agence nationale d'appui à la performance
CLS	Contrat local de santé
CNR	Crédits non reconductibles
CPTS	Communauté professionnelle territoriale de santé
CRIS	Comité régional de l'investissement en santé
CROI	Conseil régional de l'ordre des infirmiers
CTS	Contrat territorial de sante
CTS	Conseil territorial de santé
DAC	Dispositif d'appui à la coordination
DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DRHDS	direction des ressources humaines et du dialogue social
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personne âgée dépendante
EMAS	Equipe mobile d'appui à la scolarisation
ESMS	Etablissement et service médico-social
ESP	Equipe de soins primaires
ETP	Equivalent temps plein
ETPT	Equivalent temps plein travaillé
EVASAN	Evacuation sanitaire
FCCIS	Fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé
FIR	Fonds d'intervention régional
GHT	Groupement hospitalier de territoire
IDEL	Infirmiers diplômés d'état libéraux
IFAS	Institut de formation d'aides-soignants
MSP	Maison de santé pluriprofessionnelle
ONDAM	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PDSA	Permanence des soins ambulatoires
PDES	Permanence des soins en établissement de santé
PTS	Projet territorial de santé
PTSM	Projet territorial de santé mentale
PUI	Pharmacies à usage intérieur
RH	Ressources humaines
SIS	Service d'incendie et de secours
TAP	Tester alerter protéger
URPS	Union régionale des professionnels de santé



POINT FOCAL RÉGIONAL

Tél: 04 95 51 99 88

ars2a-alerte@ars.sante.fr



Agence Régionale de Santé Corse

Quartier St Joseph - CS 13003

20 700 AJACCIO Cedex 9

Tél: 04 95 51 98 98 - Fax: 04 95 51 900

www.ars.corse.sante.fr

Suivez nous sur

